




---

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MARDI 12 FEVRIER 2012

Nombre de membres  
composant le conseil : 35  
En exercice : 35

L'an deux mil treize le mardi 12 février à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Catherine MARGATÉ**, Maire.

#### **Étaient présents :**

M. Serge CORMIER - Mme Françoise GUILLOIS - M. Jean SEIGNOLLES - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE – M. Gilbert NEXON - Mme Jacqueline BELHOMME - M. Antonio OLIVEIRA – Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BETOUS – M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL- M. Didier GOUTNER - Mme Marielle TOPELET - Mme Mireille MOGUEROU - Mme Kattalin GABRIEL- M. Claude LHOMME – M. Gilbert METAIS - Melle Djamila AIT-YAHIA - M. Thierry NOTREDAME – Mme Patricia CHALUMEAU - M. Gilles CLAVEL – Mme Vanessa GHIATI – M. Pierre-François KOEHLIN - M. Lubin CHANTRELLE - M. Thibault DELAHAYE – M. Bernard SAINT-JEAN - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON – - M. Thierry GUILMART – M. Jean-Emmanuel PAILLON.

#### **Avaient donné mandat :**

Mme Sophie BACELON à M. Jean SEIGNOLLES  
Mme Dominique CORDESSE à Mme Catherine MARGATE à compter de 20H12.

**Secrétaire de séance :** M. NOTREDAME, en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

\* \* \* \* \*

**MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE**

*Elle se félicite de la naissance de :*

- **Khadidiatou**, née le 10 décembre 2012, fille de **Monsieur Seydou CISSOKHO**, employé au service propreté.
- **Maïssan**, née le 14 décembre 2012, fille de **Madame Véronique LABROUSSE**, agent social en crèche.
- **Wendy**, née le 27 décembre 2012, fille de **Madame Stéphanie PETITJEAN**, adjoint technique dans les écoles.
- **Peaurech**, né le 5 janvier 2013, fils de **Monsieur Karem SAAD**, peintre au centre technique municipal.

Madame le Maire adresse au nom du Conseil municipal toutes ses félicitations aux parents et tous ses vœux de bonheur aux bébés.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU 12 DECEMBRE 2012**

Les Conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu analytique du 12 décembre 2012.

**AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT**

*Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.*

**ACTION SOCIALE**

**1) Convention entre le Préfet des Hauts-de-Seine, la Directrice Territoriale à Montrouge de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et le Maire de la Ville de Malakoff relative à la vérification des conditions du regroupement familial**

Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite entre le Préfet des Hauts-de-Seine, la Directrice Territoriale à Montrouge de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et le Maire de la Ville de Malakoff relative à la vérification des conditions du regroupement familial sur les modalités d'application de niveau II et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **2) Aménagement d'un équipement sportif de proximité sur le terrain des Nouzeaux : demande de subventions au Centre National pour le Développement du Sport et à la Fédération Française de Football**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Centre National pour le Développement du Sport et de la Fédération Française de Football toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement d'aires de jeux sur le terrain des Nouzeaux.

## **ENFANCE**

### **3) Conventions d'objectifs et de financement des Accueils de Loisirs sans Hébergement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine**

Le Conseil Municipal approuve la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer d'autoriser à signer ces documents.

## **FINANCES**

### **4) Participation de la Ville de Malakoff à hauteur de 1 000 € aux travaux réalisés pour l'association Développement Sans Frontières (DSF), locataire du bien communal sis 26 avenue Pierre Larousse à Malakoff**

Le Conseil Municipal autorise le remboursement partiel des frais engendrés pour les travaux de réparation électrique à l'association DSF pour un montant de 1 000 € et indique que la somme de 1 000 € sera inscrite au budget primitif 2013 de la Ville à la nature 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

### **5) Délégation en matière de ligne de trésorerie : article L 2122-22 alinéa 20 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour procéder à l'ouverture de crédits de trésorerie appelés lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est donnée jusqu'à la fin de la mandature actuelle et s'exerce dans les limites fixées ci-dessous.

- Montant : 2 000 000 euros
- Durée maximale : 12 mois
- Index de références :
  - EONIA + marge en vigueur
  - ou
  - EURIBOR + marge en vigueur
- Des commissions pourront être versées aux contreparties pour un montant maximum de :

- Pour la commission de non utilisation : 0,40% du montant de la ligne de trésorerie ;
- Pour la commission d'engagement ou frais de dossier : 0,20% du montant de la ligne de
- trésorerie.
- Pour l'exécution de ces opérations, il devra être procédé à la consultation d'au moins deux établissements bancaires spécialisés.

Le Conseil Municipal indique que Madame le Maire passera les ordres nécessaires à la réalisation des lignes de trésorerie, à leur résiliation.

Elle signera les contrats répondant aux conditions posées à l'article 1 et fera procéder aux tirages en fonction des besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal sera tenu informé – conformément à l'article L.2122-23 du CGCT – des flux financiers générés par la ligne de trésorerie au titre de chaque exercice budgétaire.

## **INTERCOMMUNALITE – SUD DE SEINE**

### **6) Approbation des avenants n°4 aux conventions de mise à disposition de matériels et de personnels relative au service de l'assainissement, l'éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année, de l'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la Commune de Malakoff**

Le Conseil Municipal approuve les avenants n°4 aux conventions de mise à disposition de matériels et de personnels relatives au service de l'assainissement, l'éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année, de l'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et la Commune de Malakoff, et autorise Madame le Maire à signer lesdits avenants.

## **PERSONNEL**

### **7) Transformations de postes**

Le Conseil Municipal décide dans le cadre de recrutements, la transformation de :

- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe en 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe,
- 1 poste d'attaché en 1 poste d'ingénieur principal.

En conséquence, suite aux transformations de postes visées à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1er mars 2013 :

| GRADE  | ANCIEN EFFECTIF | NOUVEL EFFECTIF |
|--|-----------------|-----------------|
| ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> ème classe     | 2               | -1 = 1          |
| Adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> ème classe | 46              | +1 = 47         |
| Attaché  | 15              | -1 = 14         |
| Ingénieur principal                              | 3               | +1 = 4          |

### **8) Délégation de consultation au Centre Interdépartemental de Gestion quant au contrat d'assurance pour les risques statutaires**

Le Conseil Municipal s'associe à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative, couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017.

Le Conseil Municipal sollicite dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL : accident de service et maladie professionnelle.

## **URBANISME**

### **9) Extension d'une servitude de cour commune sur le square Normandie Niemen rue Raymond David au profit des terrains de l'institution Notre Dame de France 5 rue Arblade**

Le Conseil Municipal approuve l'extension d'une servitude de cour commune grevant la parcelle communale cadastrée section J numéro 163, fonds servant, sise rue Raymond David sans numéro, terrain d'assiette du square Normandie Niemen au profit de la parcelle cadastrée section J numéro 161, sise 5 rue Arblade, propriété de la Congrégation des Sœurs de la Charité Providence, terrain d'assiette de l'institution Notre Dame de France.

Le Conseil Municipal dit que cette servitude sera consentie à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant à la charge de son bénéficiaire et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'établissement de cette servitude.

### **10) Approbation d'un concordat dans le cadre du fonds de solidarité logement**

Le Conseil Municipal accepte les termes du concordat proposé dans le cadre du fonds de solidarité logement concernant Monsieur T, consent à l'abandon de la dette locative pour un montant de 2 025 € et dit que cette dépense sera inscrite au budget communal.

## ***AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION***

### **FINANCES**

#### **11) Adoption du projet du budget primitif 2013 de la ville**

Rapporteur : Mme le Maire

**Mme le Maire** rappelle tout d'abord que les prévisions inscrites au budget primitif, et qui constituent des prévisions au plus près des éléments connus, sont susceptibles être modifiées en cours d'exercice par le Conseil Municipal, lequel vote des décisions modificatives.

Mme le Maire ne reviendra pas sur la discussion ayant eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire, mais simplement sur un fait s'étant produit ce jour même. Il avait été fait part lors de ce débat des préoccupations de la municipalité quant aux mesures décidées par l'Etat se traduisant par le gel des dotations pour 2013 et une baisse de 750 M€ en 2014 et en 2015. Or, d'après ce qu'ont relaté le Comité des Finances Locales et l'Association des Maires de France (AMF), cette baisse s'élèverait à 1,5 milliard d'euros en 2014 et 1,5 milliard en 2015, et donc une baisse de 3 milliards au total « à l'encontre des collectivités locales ». Mme le Maire avoue avoir du mal à comprendre la logique appliquée quand par ailleurs il est dit que « les collectivités locales ne sont pas une charge pour l'État mais un atout pour réussir le redressement de la France ».

Mme le Maire a essayé de savoir comment allait se répartir cette baisse annoncée de 3 milliards mais personne n'est encore capable de le dire. Seule information, un groupe de travail va se constituer, présidé par M. Laignel, pour étudier cette question. Tous les élus du Comité des Finances Locales ont manifesté leur totale désapprobation contre cette mesure dont ils n'ont d'ailleurs pas été avertis, mesure intervenant de surcroît au moment où l'on impose de nouvelles charges aux collectivités. Les élus demandent donc de toute urgence un véritable pacte financier entre l'État et les collectivités locales dont une réforme de la fiscalité locale pour permettre à ces dernières de répondre aux besoins. Ils réaffirment que le service public est indispensable pour garantir l'égalité et le bien-vivre ensemble mais également pour l'investissement public (70% étant assurés par les collectivités) et donc la relance de l'économie et de l'emploi.

Le budget 2013 qui va être présenté est équilibré et ne présente pas d'augmentation d'impôts, mais il va sans dire que celui de 2014 et notamment celui de 2015 seront beaucoup plus difficiles à élaborer.

La trésorerie principale fait état d'une situation financière se caractérisant par une capacité d'autofinancement brut passée d'une valeur négative en 2009 à une hausse en 2011 grâce à une politique continue de désendettement et des efforts en termes de maîtrise des dépenses pour lesquels Mme le Maire remercie tous les services de la Ville. Le bilan financier global présente un fonds de roulement de 5,4 M€.

Avec ce budget 2013 il s'agira donc de poursuivre le travail réalisé avec les services : maintien des dépenses de fonctionnement, maintien des dépenses de personnel et poursuite de la baisse relative aux charges financières dans la mesure du possible. Section investissements, un certain nombre de travaux de

voirie et sur les bâtiments sont prévus, en particulier ceux relatifs à l'accessibilité. Il faut savoir que la loi impose que tous les bâtiments publics soient rendus accessibles d'ici 2015, sachant que seuls 20% des bâtiments français le sont actuellement. Il n'en demeure pas moins important que la Ville procède régulièrement à divers travaux courants et qu'elle réalise chaque année un gros investissement sur l'un de ses bâtiments publics (gymnase Duclos pour 2013). Enfin, la municipalité est déterminée à maintenir des services publics correspondant aux besoins et à l'attente des habitants, avec un esprit de solidarité envers les personnes les plus fragilisées par la crise.

## **I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### *LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT*

Le remboursement de la dette communale en capital représente 21% des dépenses réelles d'investissement contre 79% pour les dépenses d'équipement qui regroupent le renouvellement des matériels, les travaux de bâtiments, de voirie et de l'environnement.

#### **A – Les dépenses d'équipement**

En 2013, elles sont en baisse de 3,05% par rapport à 2012 soit 10 749 021 euros contre 11 087 009 euros en 2012.

##### A1 - Les travaux de bâtiments :

En 2013, l'ensemble des crédits prévus pour les divers travaux s'élève à 2 897 100 euros contre 3 335 500 euros en 2012 ; soit une baisse de 13,14%. Les principaux travaux concernent :

- L'extension et l'aménagement de l'école Paul Vaillant Couturier (390 000 €);
- La mise en accessibilité du gymnase Duclos (350 000 €);
- La rénovation de la chaufferie et de la distribution au centre de vacances de Megève (300 000 €) ;
- La mise aux normes des ascenseurs dans divers bâtiments (130 000 €) ;
- La démolition passage du Petit Vanves, boulevard Gabriel Péri et 43, boulevard Stalingrad.

##### A2 - Les travaux de voirie :

Le montant total des crédits inscrits en 2013 s'élève à 3 019 000 euros contre 2 515 000 euros en 2012 ; soit une hausse de 20,04%. Les principaux travaux sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de la place du 11 novembre (1 025 000 €) ;
- Diverses interventions (500 000 €) d'entretien notamment de la voirie suite aux collectifs de travail et après visite de quartier;
- Acquisition des horodateurs (315 000 €);
- Travaux d'enfouissement rue du 19 mars 1962 (250 000 €) ;
- Travaux d'enfouissement des réseaux EDF/France télécom (210 000 €) ;
- Travaux rue Voltaire (100 000 €) ;
- Réfection revêtement chaussées J. Védrières (120 000 euros).

##### A3 - Les travaux d'environnement :

Le montant total des travaux prévus s'élève à 267 000 euros. Les principaux travaux sont les suivants :

- Travaux de plantations d'arbres pour alignement

- Reprise des espaces verts suite à travaux à la crèche Tour et à l'école PVC
- Travaux de clôture dans certaines écoles,
- Remplacement de la rempoteuse et du tracteur à Saint Pierre.

#### A4 - Les opérations d'urbanisme :

Le montant total prévu pour les opérations d'urbanisme s'élève à 1 795 000 euros contre 1 925 000 euros en 2012 ; soit une baisse de 6,75%. Ces crédits seront utilisés pour des interventions diverses sur le foncier. Le contentieux avec PUM Plastique étant arrivé à son terme, la Ville va pouvoir acquérir le terrain que cette entreprise quittera en mai.

#### A5 - Le renouvellement ou l'acquisition de matériels :

- Matériels roulants : 119 500 euros sont prévus pour le renouvellement du parc des véhicules ;
- Matériels informatiques : 274 400 euros sont prévus pour le renouvellement du parc des micro-ordinateurs ;
- Matériels médicaux : 90 661 euros sont prévus pour le renouvellement des équipements médicaux et autres du centre municipal de santé.

#### A6 - La subvention d'équipement :

Le montant inscrit au budget s'élève à 1 700 000 euros qui seront versés à l'OPH de Malakoff pour la rénovation des logements sociaux ;

### **B – Les dépenses en capital d'emprunt**

Le remboursement de la dette en capital inscrit au projet de budget 2013 s'élève à 2 881 081 euros contre 2 715 596 euros en 2012. Il représente 21% des dépenses réelles d'investissement.

## *LES RECETTES D'INVESTISSEMENT*

### **A – Le FCTVA – le fonds de compensation de la TVA**

Le montant qui servira de base pour le calcul du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'exercice 2013 sera à peu près de 9 050 811 euros. Ce montant correspond aux dépenses réelles des équipements communaux réalisés en 2012 et qui sont susceptibles d'être éligibles. Le taux appliqué par les services de l'État au montant définitivement retenu est 15,482%. C'est à partir de ces deux éléments (Taux et base éligible) que nous avons estimé à 1 400 000 euros le FCTVA pour l'exercice 2013. Montant inscrit en recettes de la section de l'investissement.

### **B – Les subventions**

- La subvention de la CAF (Caisses d'allocations Familiales) d'un montant de 563 000 € dont 433 997 euros pour les travaux à la crèche collective « La Tour » ;
- Les subventions du Conseil Régional Île-de-France pour un montant total de 51 000 euros dont 41 000 euros pour l'acquisition d'un échographe pour le Centre Municipal de Santé et 10 000 euros pour les travaux des « Jardins partagés » de la rue des Nouzeaux ;
- Les subventions du Conseil Général pour un montant total de 66 238 euros dont 26 565 euros pour les travaux dans la salle de judo du gymnase Rousseau, 24 123 euros pour les travaux de la tribune du stade Lénine.



- Les subventions de l'État pour un montant total de 202 200 euros dont 16 000 euros pour la réalisation des travaux d'installation d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite (gymnase Duclos) et 183 177 euros du secrétaire d'État chargé de commerce pour le soutien au commerce local.

- Les autres subventions comprenant 600 000 euros de participation aux travaux de la Place du 11 novembre de la société « Marchés Publics Cordonnier » ;

### **C – Les autres recettes**

- Les produits de cessions immobilières : une somme de 1 850 000 euros contre 2 110 000 euros en 2012 est inscrite au projet du budget 2013.

- Les taxes d'urbanisme regroupant la taxe locale d'équipement et le PLD (dépassement du plafond légal de densité) : une prévision de recettes de 250 000 euros (contre 2 540 000 euros en 2012 et 3 456 500 euros en 2011) est inscrite au projet du budget 2013.

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### *LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT*

Le transfert de l'activité de la Caisse des écoles impacte le budget de fonctionnement de la commune de 2 658 622 euros en dépenses sur un total de dépenses réelles de 40 118 638 euros et de 2 055 931 euros en recettes sur un total de recettes réelles de 46 163 905 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors caisse des écoles) s'élèvent à 37 460 016 euros (=40 118 638 – 2 658 622) contre 37 600 489 en 2012, soit une baisse de 0,37%.

Il existe deux grands types de dépenses :

- Les dépenses de gestion courante (les charges de personnel, les charges à caractère général et autres charges de gestion) qui représentent 96% des dépenses réelles de fonctionnement ;

- Les charges financières c'est à dire les intérêts payés sur les dettes communales représentent 4%.

### **A – Les dépenses de gestion**

#### A1 - Les frais de personnel

Les frais de personnel inscrits au projet de budget 2013 s'élèvent à 26 319 179 euros dont 522 532 euros pour la Caisse des écoles. Hors caisse des écoles, les frais de personnel s'élèvent à 25 796 647 euros (=26 319 179 – 522 532) contre 25 299 731 euros par rapport au BP 2012 ; soit une hausse de 1,96% qui s'explique par l'augmentation des charges sociales (CNRACL, URSSAF), de la cotisation au GIC et des frais d'assurances.

#### A2 - Les achats de biens et services

Ce sont les dépenses quotidiennes de la commune. Il s'agit du deuxième grand poste (*après les frais de personnel*) qui contribue au fonctionnement des services municipaux. Le crédit inscrit en 2013 est de 10 339 505 euros dont 2 136 090 euros pour la caisse des écoles. Hors caisse des écoles, ces dépenses sont de 8 203 415 euros (=10 339 505 – 2 136 090) contre 8 269 932 euros en 2012 ; soit une baisse de 0,80%.

### A3 - Les charges appelées « Atténuation de produits »

Elles correspondent aux reversements et restitutions d'impôts et taxes de la commune de Malakoff au profit des tiers :

- la *Communauté d'agglomération Sud de Seine* : 120 000 euros (montant estimé) contre 73 000 euros en 2012 au titre du « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales ». La loi de finances pour 2013 a augmenté de 140% le prélèvement opéré sur les communes. Cependant, dans le calcul du prélèvement, un nouveau critère est introduit. C'est le revenu par habitant qui est pris en compte à hauteur de 20%.

- le *Conseil Général des Hauts-de-Seine* : 12 000 euros au titre de « Reversements, restitutions et prélèvements » sur les taxes de séjour. Le prélèvement du Conseil Général représente 20% des recettes encaissées.

### A4 - Les autres dépenses de gestion

Il s'agit surtout des subventions versées par la commune à des tiers, des contingents et participations obligatoires et enfin des indemnités et frais des missions des élus. Le montant inscrit au projet BP 2013 s'élève à 1 666 533 euros en 2013 contre 2 010 893 euros en 2012 ; soit une baisse de 17,12%. Cette baisse s'explique par l'intégration du budget de l'ancienne Caisse des écoles dans le budget ville et donc la fin du versement de la subvention.

## **B – Les charges financières**

Elles correspondent aux intérêts payés sur les dettes communales. Le montant inscrit au projet du budget 2013 s'élève à 1 592 828 euros contre 1 704 878 euros en 2012 ; soit 6,57% de baisse qui s'explique par la baisse de l'encours de dette.

## *LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

### **A – Les recettes de gestion courante**

#### A1 - Les recettes fiscales

Le montant estimé et inscrit au projet du budget 2013 s'élève à 14 763 000 euros contre 14 550 000 euros en 2012 ; soit une hausse de 1,46% par rapport au budget primitif 2012 (mais en réalité une hausse de 2% sur la notification parvenue après le vote du budget). La revalorisation forfaitaire des bases (fixée par la loi des finances) est de 1.89% et l'on peut escompter une variation physique positive de 0.2%.

#### A2 - L'allocation compensatrice

Tous les ans la Communauté d'Agglomération Sud de Seine notifie à la commune de Malakoff le montant de son allocation compensatrice (en compensation de la taxe professionnelle) pour l'exercice. En attendant la notification pour 2013 (reversement de la communauté d'agglomération à la Ville), le montant inscrit au projet du budget est de 6 551 598 euros.

#### A3 – Les droits de mutation

Le montant inscrit en recettes de fonctionnement s'élève à 1 350 000 euros. Il est identique à celui du BP 2012. À noter que les ventes et les achats sont en baisse mais que les prix ont augmenté.

#### A4 - Les dotations et participations

##### La dotation forfaitaire :

Face à l'incertitude sur l'évolution en 2013 de la dotation forfaitaire, nous avons inscrit dans le projet du budget 2013, le montant qui nous a été notifié et versé en 2012 ; soit 6 744 000 euros. En 2011, elle s'élevait à 6 842 586 euros contre 6 938 059 euros en 2010 et 6 968 401 euros en 2009. Entre 2009 et 2012, la dotation forfaitaire a baissé de 3,21%.

Parmi ses composantes (dotation de base, dotation de superficie et complément de garantie), la dotation de garantie sert de variable d'ajustement à la dotation globale de l'État, celle-ci est en baisse constante depuis 2009.

| Années   | 2008        | 2009        | 2010        | 2011        | 2012        |
|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Montants | 3 511 162 € | 3 440 939 € | 3 372 120 € | 3 248 151 € | 3 131 714 € |

Entre 2008 et 2012, la baisse en valeur absolue de la dotation de garantie est de 379 448 euros.

##### La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale :

Le montant notifié et versé au titre de l'exercice 2012 est de 270 069 euros contre 265 555 euros en 2011 ; soit une hausse de 1,69%. Pour l'exercice 2013, nous avons inscrit 270 000 euros (prévision non encore notifiée). Sur le nombre de communes bénéficiaires, Malakoff occupait le 477<sup>ème</sup> rang. Son indice synthétique des charges et produits était de 1,073200.

##### La dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé

Cette dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé progresse selon les mêmes modalités que la dotation de fonctionnement des collectivités territoriales (*article 1614-1 du CGCT*). Le montant estimé et inscrit au projet du BP 2013 est de 262 000 euros.

##### Le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)

Cette péréquation horizontale entre les collectivités de la Région d'Île-de-France, est une dotation prélevée sur le fonds de solidarité des communes de la région. En 2012, Malakoff est éligible ; le montant versé s'élève à 1 007 397 euros. Pour 2013, nous avons inscrit une prévision de 1 000 000 euros.

##### Les participations du département et autres communes

Le montant total versé s'élève à 611 702 euros dont 419 702 euros de la part du département et 192 000 euros de la part des autres communes dans le cadre de coopération avec le Centre Municipal de Santé (CMS).

##### La participation de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine

Cette participation correspond au versement d'un fonds de concours de 785 514 euros afin de financer une partie des fluides dans les équipements publics.

##### Les participations des autres organismes en particulier la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Elles s'élèvent à 2 024 723 euros contre 2 145 071 euros en 2012.

**A5 - Les recettes tarifaires**

Il s'agit de la participation des usagers à un certain nombre de prestations de services offertes par la ville. Une prévision de recettes tarifaires de 8 198 390 euros (dont 1 923 250 euros pour les Centres de Vacances et restauration) est inscrite au projet du budget 2013.

Avec 4 746 600 euros, les redevances et droits de services à caractère social représentent l'essentiel de ces recettes.

**A6 – Les autres produits de gestion courante**

1 572 222 euros (contre 1 465 641 euros en 2012) sont inscrits au projet de budget 2013 dont 1 144 000 euros de revenus locatifs.

**B – Les produits financiers et exceptionnels**

Le montant inscrit s'élève à 225 354 euros (contre 181 630 euros en 2012) dont 186 754 euros pour les produits exceptionnels. Sont comptabilisées dans ce compte, les remboursements des sinistres par les assureurs, les transports des échantillons biologiques par le CMS, etc.

**III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET 2013.****A – Équilibre de la section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice : 46 496 448 euros

Dépenses de l'exercice : 46 496 448 euros

dont 6 045 267 euros de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

**B – Équilibre de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 2 500 000 euros.

Dépenses de l'exercice : 13 967 645 euros

Recettes de l'exercice : 13 967 645 euros

dont 6 045 267 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

**C – Total budget**

Dépenses de l'exercice : 60 464 093 euros

Recettes de l'exercice : 60 464 093 euros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le projet de budget de la ville pour l'exercice 2013.

## VOTE PAR CHAPITRE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA VILLE

### SECTION D'INVESTISSEMENT

|                             |   | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   |
|-----------------------------|---|-------------------|-------------------|
| 16                          | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES                  | 2 886 081         |                   |
| 20                          | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                 | 397 500           |                   |
| 204                         | SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES               | 1 900 000         |                   |
| 21                          | IMMOBILISATIONS CORPORELLES                   | 6 656 521         |                   |
| 23                          | IMMOBILISATIONS EN COURS                      | 1 795 000         |                   |
| 040                         | OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS        | 332 543           |                   |
| 10                          | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES           |                   | 1 650 000         |
| 13                          | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES           |                   | 1 484 835         |
| 16                          | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES                  |                   | 2 505 000         |
| 23                          | IMMOBILISATIONS EN COURS                      |                   | 100 000           |
| 024                         | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS       |                   | 1 850 000         |
| 021                         | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT      |                   | 400 000           |
| 040                         | OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS |                   | 5 977 810         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |   | <b>13 967 645</b> | <b>13 967 645</b> |

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

|                                |  |                   |                   |
|--------------------------------|--|-------------------|-------------------|
| 011                            | CHARGES A CARACTERE GENERAL                    | 10 339 505        |                   |
| 012                            | CHARGES DE PERSONNEL                           | 26 319 179        |                   |
| 014                            | ATTENUATION DE PRODUITS                        | 132 000           |                   |
| 65                             | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE             | 1 666 533         |                   |
| 66                             | CHARGES FINANCIERES                            | 1 604 328         |                   |
| 67                             | CHARGES EXCEPTIONNELLES                        | 57 093            |                   |
| 023                            | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT         | 400 000           |                   |
| 042                            | OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS     | 5 977 810         |                   |
| 013                            | ATTENUATION DE CHARGE                          |                   | 219 655           |
| 70                             | PRODUITS DE GESTION COURANTE                   |                   | 8 198 390         |
| 73                             | IMPOTS ET TAXES                                |                   | 24 438 098        |
| 74                             | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                    |                   | 11 509 971        |
| 75                             | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE            |                   | 1 572 222         |
| 76                             | PRODUITS FINANCIERS                            |                   | 215               |
| 77                             | PRODUITS EXCEPTIONNELS                         |                   | 225 354           |
| 042                            | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS |                   | 332 543           |
| <b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>46 496 448</b> | <b>46 496 448</b> |

Par 31 voix pour dont 2 mandats et 4 abstentions, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la ville pour 2013 équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à 46 496 448 euros et pour la section d'investissement à 13 967 645 euros.

Subventions versées par la collectivité dans le cadre du budget :

Les élus siégeant dans l'un des organismes ou associations ne prennent pas part au vote concernant ces organismes ou associations.

**M. Guilmart** fera un commentaire général sur la présentation du budget et un autre sur l'intervention de Mme le Maire.

*Ce budget est somme toute assez classique et raisonnable mais comporte toutefois certains points à mettre en lumière. Le groupe de M. Guilmart et lui-même divergent sur un certain nombre des grands axes de la politique générale menée par la majorité. Il aurait souhaité notamment un peu plus d'incitation dans les domaines du commerce et de l'entreprise et un peu plus de dynamisme de manière générale.*

*Certes, certaines contraintes que connaissent toutes les communes doivent être prises en compte, la situation économique étant de plus en plus difficile. Cela étant, Malakoff souffre d'un poids dans les sections de fonctionnement et dans les dépenses incompressibles. Les dépenses de fonctionnement représentent 46 496 000 €, soit 77% environ de la masse générale du budget de dépenses de l'exercice, ce qui est tout de même assez considérable sachant que ce taux s'élève à 65 ou 70% pour certaines communes. Cela vient bien évidemment limiter l'investissement indispensable pour la préparation de l'avenir et l'entretien de la ville (bâtiments, voirie, etc.).*

*Il faut se féliciter toutefois que les taux d'imposition n'augmentent pas, bien qu'il y ait des explications à ceci, relatives en particulier aux dépenses inhérentes à la période précédant 2008 où les Malakoffiots ont connu des taux et augmentations relativement conséquents (taxes d'habitation, taxes foncières ou pour le foncier non bâti). M. Guilmart rappelle sur ce sujet que toutes les collectivités sont aujourd'hui en période pré-électorale. Malakoff ne fait pas exception à la règle mais il ne peut lui en être tenu grief...*

*Certains points du budget sont par ailleurs tout à fait justifiables et intéressants. Il a été dit à plusieurs reprises que les collectivités devront un peu plus se serrer la ceinture dans les années à venir. Sur ce sujet, M. Guilmart était déjà intervenu en Conseil municipal et annoncé que la dotation de l'État vis-à-vis des collectivités serait en baisse de 2 milliards d'euros. Il rappelle qu'il avait ainsi prédit que cette baisse pourrait même être beaucoup plus proche de 3, voire de 4 milliards. Il s'avère qu'aujourd'hui il est question de 3 milliards. Il s'agira de savoir quelles sont les collectivités qui vont en pâtir : les Régions ou, à un échelon moindre, les Départements, ou bien les communes ? Ce point est crucial car si la masse générale est en diminution, il faudra observer dans le détail ceux qui auront à se serrer un peu plus la ceinture.*

*Si les collectivités se trouvent au plus proche des citoyens, celles situées à l'échelon supérieur, départements ou régions, réalisent un travail qui parfois s'entrecroise sur certains sujets. C'est là où il est peut-être possible d'escompter un certain nombre d'économies et c'est d'ailleurs ce que les gouvernements successifs ont essayé de leur demander depuis plusieurs années, sans que cela ait été toujours suivi d'effet.*

*Il est un fait que, dans le contexte actuel, peu de collectivités sont dans un état d'esprit ou dans une démarche leur permettant de suivre l'attitude de l'État qui consiste à dire qu'il faudra faire mieux ou aussi bien avec beaucoup moins. Et il faut ajouter à cela d'autres contraintes qui vont probablement venir s'ajouter à celle-ci pour l'ensemble des collectivités. Les dirigeants de ces institutions vont donc se retrouver avec ces deux pressions supplémentaires.*

*Il s'agira par conséquent d'un tournant dans la gestion des collectivités qu'il est nécessaire d'anticiper, tant au niveau de la Communauté d'Agglomération que de*

la commune, des Départements et des Régions. Cela demandera beaucoup d'abnégation et de courage pour chacun.

*M. Guilmart et son groupe s'abstiendront sur ce budget primitif 2013, budget certes raisonnable et contenu (hormis les 1,96% d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ce qui représente environ 1 million d'euros), mais qui ne ressemble pas à ce qu'ils auraient souhaité : moins de dépenses notamment pour un certain nombre de charges fixes.*

**M. Paillon** est en partie d'accord avec les propos qui viennent d'être tenus et s'abstiendra également. Les raisons de son abstention diffèrent cependant un peu. *M. Paillon a le sentiment que ce budget connaît une pause en quelque sorte par rapport aux années antérieures.*

*M. Paillon avait soutenu ces derniers temps la politique liée aux dépenses de personnel, lesquelles affichaient une tendance à la baisse. Or, cette année ces dépenses augmentent de 1,96%. Même si les raisons ont été données, cela constitue néanmoins une pause dans ce budget. Il y a là par ailleurs un paradoxe décidément difficile à comprendre : pourquoi les frais de personnel augmentent-ils alors qu'on assiste dans un même temps à un transfert de compétences vers la Communauté d'Agglomération ? Où sont les gains et quelles conséquences peuvent être tirées en termes de réorganisation ?*

*Selon les ratios très intéressants indiqués dans le document, il apparaît que les dépenses de personnel s'élèvent à 65% des dépenses de fonctionnement, un taux largement supérieur aux communes de strate équivalente qui affichent un taux moyen de 57%. M. Paillon souhaiterait donc que la rationalisation des dépenses soit poursuivie et aimerait savoir ce qui en empêche la commune.*

*Le deuxième point est relatif à la dette. M. Paillon constate avec plaisir la baisse des charges financières. Cela étant, les chiffres du document montrent que l'encours de la dette par habitant est de 12 630 € à Malakoff contre 11 470 € pour les communes de strate équivalente. Il faut rappeler que la Ville avait multiplié par dix son endettement de 2003 à 2008 – les dépenses effectuées pendant ces 5 années ayant été reportées pour les générations futures – et souhaiterait avoir confirmation sur un point : la commune va-t-elle mettre effectivement 15 ans pour résorber son endettement ?*

*Enfin, M. Paillon note une baisse dans les dépenses d'investissement. Il est prévu 1 M€ pour les travaux d'aménagement de la place du 11 Novembre (3 M€ au total pour 2,5 M€ prévus initialement) et M. Paillon espère que ce budget reste dans l'enveloppe considérée. Au-delà de cet aménagement, il manque un projet d'avenir. Cela est-il dû à la réflexion à venir dans le cadre du PLU ?*

**Mme Picard** donne lecture de ce qui suit :

*« Ce budget municipal a été réalisé dans un contexte national contraint à la hauteur de l'échec de la droite à maîtriser ses dépenses. De 2002 à 2012, la dette publique de la France a été multipliée par deux, passant de 900 à 1 800 milliards d'euros. Les intérêts de la dette représentent aujourd'hui sur nos impôts plus de 700 € par habitant et par an.*

*L'objectif du gouvernement est de rééquilibrer les finances publiques. Le projet de loi de finances a mis le pays sur la voie du désendettement. C'est un budget de justice, en particulier parce qu'il rétablit la progressivité de l'impôt. Il refond l'impôt sur le revenu pour le rendre enfin juste, pour que l'effort de solidarité ne pèse que sur ceux qui en ont les moyens. Il prévoit d'augmenter la contribution de ceux qui le peuvent en raison de la situation économique mais aussi au regard des avantages fiscaux qui leur ont été accordés.*

*C'est enfin un budget de croissance en ce qu'il préserve l'investissement, en particulier des PME parce qu'elles sont au cœur de la création d'emplois. La bataille pour l'emploi exige de renforcer l'économie française. C'est le sens du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. La finance devra être mise davantage au service de l'économie, la réforme bancaire sera débattue au Parlement les prochaines semaines. Le gouvernement est pleinement mobilisé : emplois d'avenir, contrats de génération, négociations sur la sécurisation de l'emploi.*

*La mission locale intercommunale (Archimède) est très mobilisée sur les dispositifs des emplois d'avenir. Aux collectivités locales et aux associations d'y répondre.*

*Sur les 36 villes du département, 1 400 emplois sont prévus. Le Conseil général des Hauts-de-Seine n'en prendra aucun. Le Préfet a fait la répartition sur les 12 missions locales du département pour 2013. Sur le territoire des quatre villes de l'agglomération, cela correspond à 148 emplois d'avenir. Il y en a 18 dans le secteur marchand, il en reste donc 130 à pourvoir dans les collectivités locales, dans les associations et chez les bailleurs sociaux. Dans ce secteur non marchand, proportionnellement au nombre d'habitants, cela équivaut à Malakoff à 27 emplois d'avenir.*

*En septembre dernier, un prélèvement de 245 M€ voté par l'ancienne majorité sur les organismes HLM a été supprimé. En 2014, il est prévu une augmentation de la TVA. La valeur des taux doit être revue d'ici là, notamment pour le logement social afin qu'il soit considéré comme un bien de première nécessité au taux de TVA de 5%.*

*Le gouvernement s'investit par ailleurs dans la préparation de l'avenir avec le projet de loi de refondation de l'école, ainsi qu'un projet de loi de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tous ces projets sont annoncés par le Président de la République.*

*J'en viens à notre budget municipal, le dernier en année pleine de cette mandature. Le développement durable était un axe fort de notre programme municipal et communautaire. Où en est-on ?*

*Le plan territorial de développement durable de Sud de Seine propose pour 2013 un budget de 215 330 € afin de réaliser des actions d'envergure sur le territoire communautaire comme le plan Lutte Climat, l'aide à l'achat de vélos électriques ou bien la réalisation d'une signalétique sur la biodiversité et les trajets piétons.*

*Mais pour Malakoff nous continuerons à développer d'autres axes comme :*

- *le compostage au pied des immeubles ou dans d'autres parcs de la ville,*
- *un plan local d'éducation au développement durable (voire le rapport n°8),*
- *la création d'un label « commerçant engagé » destiné aux commerçants qui s'engageront à réaliser au quotidien un geste en faveur du développement durable,*
- *l'organisation d'une semaine du Développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril pour promouvoir le partage de la rue.*

*D'autres projets plus ambitieux que nous devons mettre en application à Malakoff comme :*

- *l'installation de panneaux solaires pour produire l'eau chaude par exemple dans nos gymnases,*
- *végétaliser nos toitures dans certains bâtiments publics,*
- *créer un verger pédagogique,*
- *optimiser l'arrosage dans nos plantations,*
- *modifier petit à petit nos pratiques de fleurissement dans la ville.*



*Vous voyez, les projets ne manquent pas mais cela démontre que dès la prochaine mandature une ville comme Malakoff devrait prendre une position plus volontariste et plus ambitieuse pour aller dans le sens d'un développement durable au quotidien et non pas au coup par coup.*

*Le budget bâtiment de cette année s'élève à 2 897 100 €. Nous continuons à adapter les bâtiments communaux à l'accessibilité, ce qui est une de nos priorités d'investissement. Chaque fois que nous envisageons des projets conformément à la loi, nous rendons les bâtiments accessibles, ce qui va être le cas pour :*

- *le gymnase Duclos (mise en accessibilité : 350 000 €),*
- *le remplacement du revêtement des sols des salles de tennis de table,*
- *le remplacement des châssis et des fenêtres non étanches (40 000 €).*

*Tout au long de l'année, des travaux d'accessibilité sont réalisés dans les écoles et dans tous les bâtiments communaux. L'agrandissement de l'école PVC, qui a été réalisé en concertation avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves, a permis de créer une classe supplémentaire et une bibliothèque, d'agrandir l'espace de restauration, d'améliorer le centre de loisirs, la salle des maîtres, le cabinet médical et de créer deux nouveaux dortoirs. L'estimation financière définitive, 1,2 M€ HT, a été respectée.*

*Les travaux extérieurs de voirie se terminent ces jours-ci, les enfants et les adultes pourront prendre possession de leurs lieux au retour des vacances d'hiver, le 18 mars.*

*Les travaux dans les centres de vacances, dans le souci d'améliorer l'accueil des enfants et des équipes encadrantes, sont programmés, en particulier la rénovation de la chaudière de Megève (300 000 €). Sont prévus également le remplacement d'un ascenseur de l'Hôtel de Ville (75 000 €) et la mise aux normes des ascenseurs de divers bâtiments (30 000 €).*

*Le budget 2013, géré par le service de la voirie, comprend des opérations de caractère exceptionnel :*

- *la fin du chantier de rénovation du centre-ville (1 005 000 €),*
- *l'acquisition et la mise en place de 90 horodateurs pour l'extension de la zone réglementée (315 000 €),*

*ainsi que quelques travaux spécifiques à d'autres secteurs que la voirie :*

- *travaux extérieurs dans les écoles (130 000 €),*
- *travaux extérieurs dans les bâtiments communaux (100 000 €),*
- *équipements sportifs (17 000 €).*

*Le solde, inférieur à 1 400 000 €, est consacré à des travaux d'aménagement de voirie. La principale opération est la réfection complète de la rue du 19 Mars 1962, d'une longueur de 212 mètres, qui coûtera 460 000 €, enfouissement des réseaux inclus.*

*La chaussée de la rue de Jules Védrine sera restaurée pour un montant de 100 000 € en coordination avec la ville de Châtillon qui prendra à sa charge l'autre moitié de la rue. Les aménagements affectés à la mise en accessibilité s'élèvent à 50 000 €.*

*Le reste, environ 700 000 €, englobe tous les travaux et aménagements des chaussées, trottoirs, signalétique routière et mobilier urbain pour l'ensemble de la ville et toute l'année durant.*

*Compte tenu de l'état de la voirie en de nombreux points et des besoins de développement d'infrastructures nouvelles en faveur des déplacements doux, ce budget oblige à l'évidence à étaler dans le temps les opérations qu'il aurait fallu réaliser plus tôt. Des arbitrages seront donc nécessaires pour soutenir malgré tout*

*une politique d'investissement en faveur d'un espace public que nous souhaitons mieux partager, plus fonctionnel et plus accueillant.*

*Dans le secteur de l'urbanisme, nous nous sommes mobilisés sur l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme), projet qui impactera l'évolution de notre ville dans une dynamique de développement durable et solidaire pour de nombreuses années.*

*Comme le disait très justement le rapport du Conseil Municipal du 20 juin 2012, nous souhaitons une concertation riche et au plus près des habitants dans toute leur diversité.*

*D'une manière générale il paraît important d'accorder dans notre réflexion sur le PLU une attention particulière sur toutes les entrées de ville dont un bon nombre manquent encore d'attrait. J'en profite pour réitérer notre demande faite l'année dernière au profit du 54 avenue Pierre Brossolette qui détériore l'entrée de notre ville. Nous souhaitons que ce dossier avance sans attendre les conclusions du PLU. Il nous a semblé important d'associer le centre municipal de santé dans l'élaboration de ce budget car chaque année depuis sa rénovation celui-ci réduit son déficit de fonctionnement. Nous sommes passés à - 370 000 € tout en augmentant le nombre des patients traités en ayant les mêmes contraintes budgétaires que les autres services municipaux. Nous avons atteint le chiffre de 105 780 passages, soit 1 562 passages supplémentaires par rapport à 2011. Celui-ci confirme bien que le centre municipal de santé est un acteur important de la politique sociale de la Ville. Nous espérons que la politique avant-gardiste que les élus de Malakoff ont prise depuis plus de 70 ans puisse être un modèle dans l'élaboration de la future loi de santé.*

*Avant de conclure, je voudrais remercier tout le personnel de la Ville des efforts au quotidien pour la maîtrise de ce budget et du travail d'élaboration qui reste un exercice difficile parce que chaque agent municipal a la volonté d'améliorer le service public rendu à la population. J'en profite pour remercier le service financier de M. Ngaleu pour l'élaboration de cette synthèse budgétaire qui nous est présentée.*

*En conclusion, le groupe socialiste a participé à l'élaboration de ce budget avec les services et approuve ce budget sans augmentation d'impôts. »*

*Pour **M. Koechlin** et le groupe communiste, antilibéral et citoyen, il paraît important dans un premier temps que ce budget assure le maintien des services publics. Dans la période de crise actuelle, il est en effet indispensable de maintenir un très haut niveau de prestations de service public, que ce soit pour les questions de santé, d'accès à la culture, de l'accueil à l'école, du droit au logement et toutes actions que réalise la municipalité. Cela peut peut-être permettre, en cette période où le chômage et la précarité augmentent, où les salaires sont très bas, de rendre la vie de beaucoup un peu moins dure à Malakoff qu'ailleurs, ce dont la commune peut être fière.*

*En réponse à M. Paillon, la part de dépenses de personnel est peut-être importante à Malakoff, mais c'est justement parce que la Ville fait le choix du service public. M. Koechlin tient à rappeler que si la part du personnel est plus importante que dans les autres villes de taille équivalente, les dépenses de fonctionnement de la commune sont inférieures à la moyenne de celles des Hauts-de-Seine. Cela prouve qu'il s'agit effectivement d'un choix politique et en aucun cas de dérapages sur les dépenses de fonctionnement.*

*Le choix de préserver le service public aujourd'hui a également une dimension politique très importante. Au vu du contexte européen actuel (concurrence*

*sauvage, guerre économique qui s'impose entre les peuples, dumping social et fiscal), au vu de ce monde que veut offrir le libéralisme, il est plus que nécessaire d'affirmer d'autres valeurs, non seulement des valeurs de solidarité, de partage, la force du lien social, mais aussi de démontrer que cela est possible. Défendre le service public en période de crise est donc d'une importance capitale, c'est ce qui est fait à travers le budget et la municipalité peut en être fière.*

*Deuxième point à souligner et qui justifie le plein soutien du groupe communiste, antilibéral et citoyen, ce budget soutient le pouvoir d'achat des citoyens, là encore en période de crise, puisque les impôts et les tarifs des prestations ne sont pas augmentés. C'est là aussi un point essentiel.*

*Au-delà de la crise, il y a aussi toute la rapacité de la finance. Les sociétés du CAC 40 vont distribuer cette année 40 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. Ce sont 40 milliards pris sur les salaires, sur la recherche, l'investissement, sur la préparation de l'avenir. Et parce qu'il s'agit de sommes prélevées sur le travail des salariés, parce qu'elles représentent du pouvoir d'achat en moins, il était important que la commune de Malakoff fasse le choix inverse et défende ce pouvoir d'achat.*

*Troisième point, c'est un budget qui confirme la bonne gestion des deniers publics. La capacité d'autofinancement s'élève cette année à 6 M€ alors qu'elle était déficitaire il y a encore trois ans. Ce chiffre est significatif des gigantesques efforts consentis par la Ville et son personnel depuis quelques années et cet effort mérite vraiment d'être salué. Le désendettement se poursuit et M. Koechlin voulait souligner à ce propos et à l'intention de M. Paillon que la dette en soi n'est pas grave. La rénovation du centre de santé Maurice Ténine par exemple est un investissement qui comptera pour les 30 ou 40 ans et profitera aux futurs utilisateurs. Il aurait été de fait injuste de faire payer l'ensemble de cet investissement sur les Malakoffiots d'aujourd'hui alors que ceux de demain en profiteront aussi. C'est cela, aussi, une bonne gestion de la dette.*

*Il faut souligner les difficultés de plus en plus importantes que subissent les collectivités locales. On sait que la droite était spécialisée dans les transferts de charges non compensés, de 2002 à 2012. On voit qu'avec la réforme des rythmes scolaires demeure encore un peu l'idée que c'est aux communes de payer ce que l'État ne fait pas, ce qui est plus que contestable.*

*Autre point, la réforme de la taxe professionnelle a eu pour conséquence de retirer aux élus tout pouvoir de déterminer l'impôt sur les entreprises, impôt aujourd'hui quasiment fixe, et de faire reposer sur les seuls ménages l'intégralité des nouveaux impôts à voter à l'avenir. Au-delà de la DGF, il serait important que le gouvernement redonne de la marge fiscale aux communes et notamment sur les impôts des entreprises. Une proposition paraît intéressante, et qui ne serait pas très compliquée à mettre en place : taxer au bénéfice des collectivités locales la détention d'actifs financiers détenus par les entreprises. Une simple taxe à 0,5%, ce qui est très peu, permettrait d'affecter des dizaines de milliards d'euros aux collectivités locales et d'inciter en outre les entreprises à privilégier les investissements productifs plutôt que la détention d'actifs.*

*À la question très récente de la baisse de la DGF beaucoup plus importante que prévue il faut ajouter que celle-ci serait apparemment liée à la nécessité de financer le fameux crédit d'impôts de 20 milliards qui a été décidé récemment. Toutes les grandes entreprises vont donc profiter de ce crédit d'impôts, celles mêmes qui vont distribuer cette année 40 milliards d'euros de dividendes. Pour exemple, M. Koechlin a déjeuné ce jour même avec le responsable de la paye du*

groupe dans lequel il travaille, lequel lui a révélé que ce crédit d'impôts allait rapporter à l'entreprise 60 millions d'euros l'année prochaine, soit l'équivalent du résultat d'exploitation de cette entreprise en 2011. Cet argent, tombé du ciel, ne changera pourtant strictement rien à la stratégie actuelle de l'entreprise : des centaines d'emplois dans le domaine de la recherche vont être tout de même supprimés, les plans de départs volontaires dans la filiale du groupe seront maintenus. Ce responsable, pourtant de droite, s'est déclaré franchement choqué par ce crédit d'impôts qu'il a qualifié de gâchis pur et simple.

Il serait donc très important, y compris pour développer une stratégie de croissance pour le pays – puisque relancer la croissance est tout de même bien l'enjeu aujourd'hui – de cesser cet étranglement financier sur les collectivités. En effet, plus on affaiblit les collectivités, et notamment les communes, plus on affaiblit les maires, lesquels sont souvent – et on l'oublie un peu – le dernier lien positif que les citoyens entretiennent avec les élus et la politique. Affaiblir les maires, c'est encore un peu affaiblir la politique, et l'on voit bien dans toutes les dernières études d'opinion qui ont eu lieu combien la crise de confiance est forte, combien tous les discours de division de la droite sur ces cinq dernières années ont été terribles et continuent de polluer l'ensemble du climat social dans le pays. Soutenir les communes serait donc indispensable.

En outre, affaiblir les communes c'est aussi approfondir la crise car les collectivités locales sont les principaux investisseurs publics dans le pays, notamment à destination de l'entreprise dont l'emploi par définition n'est pas délocalisable. C'est le cas des entreprises du bâtiment, des entreprises de travaux publics, des entreprises de service aux collectivités par exemple, essentielles pour le tissu économique du pays.

Enfin, toutes ces contraintes financières risquent de retarder des investissements publics nécessaires et stratégiques, notamment ceux pouvant assurer la transition de l'économie vers une économie verte. Il y aura donc moins d'argent pour la rénovation thermique des bâtiments, pour financer de grands projets de transports urbains comme le Grand Paris. Toutes ces raisons rendent donc nécessaire la mobilisation pour défendre les collectivités car elles sont aussi l'avenir du pays.

Pour **M. Guilmart**, la très longue intervention de Mme Picard s'apparentait un peu plus à un programme municipal qu'à une intervention en séance pour débattre d'un budget. Il est toujours facile – et c'est de bonne guerre – d'accuser les autres. C'est d'ailleurs une spécialité exacerbée que M. Guilmart remarque au sein de ce Conseil Municipal mais aussi dans la politique en général et aux plus hauts échelons.

Il est un fait qu'il faut maîtriser les dépenses et faire des économies, cela étant, M. Guilmart n'a jamais noté, ni ici, ni au niveau national depuis le 6 mai dernier et même bien antérieurement, une vision qui puisse expliquer la raison pour laquelle tout le monde aujourd'hui doit se serrer la ceinture. Tout le monde, pas simplement les collectivités mais les citoyens dans leur globalité, les entreprises, et c'est au-delà de la France. Aucune vision, aucun discours politique n'a malheureusement le courage de poser un certain nombre de problèmes sur la table. La campagne électorale n'a pas été exempte de tout reproche en la matière puisque personne n'a osé poser les vrais problèmes. D'ailleurs, celui ou celle qui l'aurait fait aurait eu beaucoup de mal à se faire élire car il aurait fallu sans aucun doute dire qu'il y aurait beaucoup de sacrifices à faire avec pour slogan « le sacrifice, c'est maintenant ». Les mutations sont profondes, qu'elles soient

économiques, sociétales ou autres, en France et, au-delà, en Europe, mais personne encore une fois ne les a abordées. Le problème est qu'il va falloir trouver des milliards et des milliards pour simplement équilibrer tous les budgets, ceux des collectivités ou celui de l'État. Or, pour économiser, il est forcément nécessaire de créer de la richesse par ailleurs.

M. Koechlin a tenu son discours habituel, consenti, ce que M. Guilmart comprend car il ne peut pas faire autrement, et pas faire autrement que de taper sur la droite. Le discours politique qu'il affectionne, avec de grandes envolées lyriques et souvent dogmatiques, n'est pas le style de M. Guilmart, mais peu importe.

Il faut faire de la solidarité, soit, mais le problème est que cela nécessite de l'argent. M. Guilmart est d'accord pour dire qu'il y en a, de l'argent, mais comment faire pour le trouver de façon pérenne ? Comment créer de la richesse ? Le problème est là ! La gauche, elle, tue la richesse, personne ne crée les conditions nécessaires, ni au niveau des collectivités, ni au niveau national.

S'agissant de l'intervention de Mme Picard, il a été signalé que 27 emplois d'avenir étaient créés sur Malakoff. Or, il était seulement question de 5 lors du dernier Conseil.

**Mme le Maire** répond que ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit et reviendra sur ce sujet.

Mme le Maire propose de ne pas reprendre ici le débat des élections présidentielles ; cette discussion peut avoir lieu ailleurs. Elle a entendu les opinions de chacun et estime que certaines sont tout à fait intéressantes. Cela étant, et quoi qu'on en pense, le fait d'imposer aux collectivités locales une perte de 3 milliards en 2014 et 2015 sans aucune concertation est un problème majeur. Tous les maires, toutes tendances confondues, présents à la Commission des Finances Locales se sont tous soulevés contre cette diminution car ils ne savent pas comment élaborer leurs budgets prochains.

S'agissant des emplois d'avenir, ceux-ci se répartissent entre le secteur marchand et non marchand. La Ville de Malakoff a décidé en Bureau municipal de lancer avec la mission locale, laquelle est chargée du suivi, de prendre 5 emplois d'avenir. Le 5 février dernier une réunion a eu lieu avec les associations de Malakoff (seules 5 ou 6 se sont présentées) à qui le dispositif de ces emplois d'avenir a été présenté. 40 de ces emplois seront répartis sur les quatre villes plus l'agglomération Sud de Seine. L'objectif départemental est toutefois loin d'être atteint pour différentes raisons.

Concernant la dette, Mme le Maire se félicite que d'importants investissements aient été lancés entre 2000 et 2008, investissements que la commune serait totalement en incapacité de faire aujourd'hui. Qui pourrait en effet décider actuellement de mettre 4,2 millions d'euros dans le centre de santé, la maison de la vie associative, la médiathèque, le conservatoire, etc. ? Certes, la Ville a dû emprunter pour ces équipements mais Mme le Maire est persuadée que cela n'est pas un problème en soi. Il faut penser par ailleurs que les générations futures profiteront de ces réalisations. Enfin, la dette diminue.

Concernant le chiffre de 65% relatif au ratio de dépenses du personnel par rapport aux 57% des communes de même strate, deux éléments doivent être pris en compte : tout d'abord, l'importance des services publics à Malakoff par rapport à d'autres villes, ensuite, le fait que la Ville, comptablement, traite tout en régie directe. Or, pour d'autres villes, l'entretien des espaces verts, l'entretien des écoles, la restauration scolaire sont des prestations de service. Ces prestations étant tout de même comptées en dépenses de fonctionnement, il suffit de faire un

*tableau comparatif pour se rendre compte que ces dépenses sont à peu près au même niveau à Malakoff qu'ailleurs. Un document des directeurs généraux des services est très intéressant sur ce sujet.*

*Quant aux investissements, une discussion est en cours sur le PLU, Mme Picard a par ailleurs rappelé un certain nombre de projets intervenant dans le cadre du développement durable, et d'autres secteurs sont également concernés. Tous ces domaines feront bien entendu l'objet d'une discussion, sachant que Malakoff affichera aussi des ambitions pour la prochaine mandature.*

## **12) Budget annexe de location des parkings - Adoption du projet du budget primitif pour l'exercice 2013**

Rapporteur : Mme le Maire

### **I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **A – Les dépenses de l'investissement**

##### A1 – Les dépenses d'équipement

Le total des dépenses d'équipement prévu s'élève à 121 515 euros contre 98 876 euros en 2012 ; soit une hausse de 22,90%. Les travaux prévus concernent les interventions dans les parkings en location.

##### A2 – La dépense en capital

Une prévision de 117 745 euros (identique au montant inscrit en 2012) est inscrite au budget pour le remboursement des emprunts contractés afin de financer les acquisitions ou les constructions des parkings.

#### **B – Les recettes de l'investissement**

Elles sont formées d'un autofinancement prévisionnel (recettes d'ordre) et des dépôts et cautionnements reçus.

L'autofinancement prévisionnel est composé de la dotation aux amortissements d'un montant de 111 144 euros contre 107 648 euros en 2012 et de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 128 116 euros contre 108 972 euros en 2012. Cette recette d'ordre va financer les dépenses d'investissement à hauteur de 239 260 euros sur une dépense totale prévue de 242 260 euros.

### **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites s'élèvent à 221 640 euros contre 224 980 euros en 2012 ; soit une baisse de 1,5% qui s'explique par :

- la baisse des charges financières de 4 940 euros ;
- la baisse des Intérêts Courus Non Échus (ICNE) de 2 000 euros ;
- la baisse des frais de nettoyage des locaux de 2 000 euros ;
- la baisse des taxes foncières de 1 000 euros.

### **B – Les recettes de fonctionnement**

Le montant total des recettes atteint 460 900 euros contre 441 600 euros en 2012. Le produit de location des parkings qui est de 460 000 euros contre 441 000 euros en 2012 est en hausse de 4,31%. Il constitue l'essentiel de la recette de la section de fonctionnement. Le nombre total des parkings louables est de 521.

### **III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET**

#### **A – Équilibre de la section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice : 460 900 euros

Dépenses de l'exercice : 460 900 euros

dont 239 260 euros de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

#### **B – Équilibre de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre sans prévision d'emprunt.

Dépenses de l'exercice : 242 260 euros

Recettes de l'exercice : 242 260 euros

dont 239 260 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

#### **C – Total budget**

Dépenses de l'exercice : 703 160 euros

Recettes de l'exercice : 703 160 euros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le projet de budget des parkings pour l'exercice 2013.

### **VOTE PAR CHAPITRE DU PROJET DU BP 2013 DES PARKINGS**

#### **DEPENSES RECETTES**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

|                             |   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------------|---|-----------------|-----------------|
| 16                          | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES                | 120 745         |                 |
| 21                          | IMMOBILISATIONS CORPORELLES                 | 121 515         |                 |
| 23                          | IMMOBILISATIONS EN COURS                    | 0               |                 |
| 16                          | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES                |                 | 3 000           |
| 021                         | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT    |                 | 128 116         |
| 040                         | OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS |                 | 111 144         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |   | <b>242 260</b>  | <b>242 260</b>  |

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |
|----------------------------------|

|     |  |         |         |
|-----|--|---------|---------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL                    | 109 740 |         |
| 65  | AUTRES CHARGES DE GESTION COUTANTE             | 21 500  |         |
| 66  | CHARGES FINANCIERES                            | 75 400  |         |
| 67  | CHARGES EXCEPTIONNELLES                        | 15 000  |         |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT         | 128 116 |         |
| 042 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 111 144 |         |
| 75  | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE            |         | 460 000 |
| 77  | PRODUITS EXCEPTIONNELS                         |         | 900     |

|                             |                |                |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> | <b>460 900</b> | <b>460 900</b> |
|-----------------------------|----------------|----------------|

Par 31 voix pour dont 2 mandats et 4 abstentions, le Conseil Municipal adopte le budget primitif des parkings pour l'exercice 2013 équilibré en recettes et en dépenses à 460 900 euros pour la section de fonctionnement et à 242 260 euros pour la section de l'investissement.

## **12) Vote des taux des impôts locaux pour l'exercice 2013**

Rapporteur : Mme le Maire

Malgré le gel des concours financiers de l'État, le projet du budget 2013 est équilibré sans augmentation des impôts locaux. La section de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement prévisionnelle nette de 6 045 267 euros grâce une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services. La section d'investissement s'équilibre avec une capacité d'autofinancement prévisionnelle nette de 6 045 267 euros et une prévision d'emprunt de 2 500 000 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2013, les taux des impôts locaux votés en 2012 :

- **13,76 %** pour la Taxe d'Habitation,
- **17,37 %** pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties,
- **12,35 %** pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Par 31 voix pour dont 2 mandats et 4 abstentions, le Conseil Municipal adopte les taux des impôts locaux suivants :

Taxe d'habitation : 13,76%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,37 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,35 %.

**Mme le Maire** remercie chaleureusement l'ensemble des services de la Direction générale ainsi que M. Ngaleu pour cet important travail réalisé autour du budget.



## DEVELOPPEMENT DURABLE

### 13) Adhésion à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et demande de subvention au Conseil Régional d'Île-de-France (CRIDF)

Rapporteur : M. SEIGNOLLES

**M. Seignolles** précise que Sud de Seine et Bagneux sont déjà signataires de cette charte. Une étude sur le diagnostic écologique a été réalisée sur le territoire. Le plan d'action est lancé. Le projet de la biodiversité, impliquant les services espaces verts, les habitants et les associations, est en cours de mise en œuvre. La politique locale entend intégrer la biodiversité et ses enjeux dans le Plan Local d'Urbanisme et dans le projet de ZAC.

Les documents d'urbanisme doivent déterminer les conditions de préservation des espaces verts, des écosystèmes et des paysages naturels.

Projets en cours : le projet biodiversité engagé au niveau de Sud de Seine propose de préserver et d'accroître la biodiversité par la mise en place d'un certain nombre d'actions :

- Mélanges fleuris dans les espaces verts,
- Création de zones dédiées uniquement à la biodiversité,
- Installation de gîtes pour la faune,
- Arrêt des pesticides, développement des techniques alternatives,
- Échanges de connaissances : un observatoire de la biodiversité va être créé sur le territoire et une démarche engagée par Sud de Seine pour lancer des séances participatives avec les habitants.

Il est également prévu de lancer sur Malakoff un plan local d'éducation au développement durable. Ce plan local est prêt, un grand nombre d'actions sont à mener et toutes ne pourront être réalisées. Ce plan local d'éducation au développement durable s'adressera en particulier aux enfants des écoles mais aussi aux enfants des centres de loisirs. Ce projet local s'inscrit dans les orientations de la charte. Il s'agit de développer des outils pédagogiques pour une meilleure connaissance de la biodiversité.

Cette charte de 40 pages est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Si la demande de subvention au Conseil régional d'Île-de-France est votée, Malakoff, selon le montant du projet, est susceptible d'obtenir une subvention de 30 000 €.

Pour information, Malakoff réalise depuis des années des actions en faveur du développement durable. Pour exemple, un petit livret reprend en grande partie les réalisations sur la commune. Ce livret sera ces jours-ci imprimé à 1 000 exemplaires. Il ne pourra être délivré à toute la population mais sera mis à disposition dans les lieux publics et lors de manifestations : semaine du Développement durable, journée de la Mobilité, fête de la ville. Si besoin est, d'autres exemplaires pourront être réimprimés et mis à jour au fur et à mesure des réalisations sur Malakoff.

Le Conseil Régional d'Île-de-France a adopté, lors de sa séance du 25 septembre 2003, la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels. Cette charte a pour vocation d'une part de renforcer et de préciser la politique régionale dans ce

domaine, et d'autre part de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide des bonnes pratiques.

Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des milieux. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Ils s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de :

- Mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte
- Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques locales d'aménagement du territoire
  - Définir des plans d'actions coordonnées en faveur de la biodiversité et notamment :
    - Promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel
    - Améliorer les connaissances en la matière
    - Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs
    - Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation.

Les signataires de cette charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Région avec un plafond de 30 000 euros sur des projets mettant en évidence un intérêt écologique. La Ville de Malakoff au titre de son plan local d'éducation au développement durable pourrait prétendre à ces subventions.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'une part d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et d'autre part d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire auprès du CRIDF ainsi qu'à signer les documents inhérents à celle-ci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, autorise Mme Maire d'une part à entreprendre toutes les démarches au niveau du Conseil Régional d'Île-de-France afin d'obtenir une subvention au taux maximum pour les actions de la ville de Malakoff qui sont éligibles, et d'autre part autorise Mme Maire à signer tous les documents afférents.

## **ENSEIGNEMENT**

### **14) Demande de dérogation sur la date de mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires**

Rapporteur : Mme ALAUDAT

**Mme ALAUDAT** expose ce qui suit :

« Le ministre de l'Éducation nationale a présenté son projet de loi sur les rythmes scolaires dans le premier degré qui entre en vigueur pour l'année scolaire 2013-2014.

Premier volet du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, le décret concernant les nouveaux rythmes scolaires vise à mieux articuler des différents temps de l'enfant, temps scolaire, temps périscolaire, temps en personnel, activités culturelles et sportives, vie familiale, dont l'objectif visé est la réussite et l'épanouissement de l'enfant.

Les rythmes peuvent être un élément permettant la réussite des élèves mais, seuls, ils ne peuvent lutter contre l'échec scolaire et, telle qu'elle est proposée, cette réforme ne peut pas réduire les inégalités territoriales face au service public de l'Éducation nationale que la France a détérioré depuis dix ans.

En 2008, le gouvernement Sarkozy avait supprimé le samedi matin en ramenant la semaine d'école à quatre jours. Dans le même temps a été mise en place l'aide personnalisée pour remplacer la suppression des trois heures du samedi matin. Cela a eu pour conséquence d'allonger la journée des enfants et de l'alourdir davantage, faisant de la France le pays de la journée la plus longue et l'année la plus courte de tous les pays européens (144 jours de classe contre 187 en moyenne). Rapidement, le corps enseignant s'est rendu compte que les enfants n'y avaient pas gagné grand-chose, sinon plus de fatigue et d'énervement.

Parallèlement, la politique de casse de l'Éducation nationale, avec la suppression en cinq ans de 80 000 postes, dont les RASED (réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté), la disparition de la formation des enseignants, le non-remplacement des professeurs absents, l'assouplissement de la carte scolaire, la non-scolarisation des enfants de moins de trois ans, a accentué l'échec scolaire et fait reculer la France dans les classements internationaux (enquêtes PISA, PILS, etc.).

5 ans, c'est une génération d'enfants sacrifiés qui ne posséderont jamais les savoirs fondamentaux quand on connaît l'importance de l'école primaire dans leurs acquisitions. Finalement, Luc Chatel lancera une concertation nationale qui fera l'objet d'un rapport sur les rythmes scolaires en juillet 2011, dont les conclusions préconisaient un allègement des heures d'enseignement sur la journée avec un étalement sur 9 demi-journées et un allongement de l'année scolaire mais qu'il se gardera bien d'appliquer.

Alors, lorsque le pays a porté la gauche au pouvoir et entendu le programme de refondation de l'école proposée par M. Peillon (retour à la semaine de quatre jours et demi, création de 60 000 postes, rétablissement de la formation initiale et continue des enseignants) faisant enfin de l'éducation nationale une priorité absolue, cela a soulevé bien sûr chez les parents, les enseignants, les pédagogues, un immense espoir. En effet, cette refondation est nécessaire et fondamentale après la mise à mal de l'éducation et de l'enseignement ainsi que de l'ensemble des services publics ces dernières années.

Mais, faute de temps, de concertation, de financement, la réforme manque de clarté sur ses modalités d'application. Alors que nous avons besoin d'avancer sur une amélioration des temps de l'enfant, le flou et les annonces contradictoires sèment le trouble et font l'objet d'opposition : rejet des instances consultatives et opposition de collectivités de taille importante, grève des enseignants du primaire, demande de report des parents d'élèves. Comme le précise l'association des Maires de France, il est absolument indispensable pour les communes que des clarifications juridiques soient apportées quant aux responsabilités qui relèvent de

l'Éducation nationale ou des collectivités, sur les conséquences financières réelles pour ces dernières en regard du redéploiement ou de la création d'activités périscolaires, au-delà des aides ponctuelles annoncées par l'État.

En effet, que prévoit ce décret ? Une semaine de quatre jours et demi d'enseignement avec le mercredi matin, le samedi étant possible, qui porte à 24 heures l'enseignement hebdomadaire. Une journée scolaire qui ne doit pas dépasser 5 heures et demie d'enseignement, donc des horaires allégés qui permettraient aux élèves de mieux travailler. Exemple : si les enfants commencent à 9h00, ils termineront les cours à 15h30. Mais pour que les enfants ne traînent pas dans la rue à partir de 15h30, la présence des enfants dans l'école est maintenue jusqu'à 16h30. Cette heure, qui va de 15h30 à 16h30, qui sera prise en charge par la commune, serait consacrée à des activités à caractère éducatif ou à des activités périscolaires sportives ou culturelles.

Le décret prévoit par ailleurs une aide financière pour les villes qui mettront en place cette nouvelle journée scolaire en septembre 2013, une aide de 250 M€, soit 50 € par élève et 90 € pour les villes qui sont en ZUS (zone urbaine sensible) pour la première année avec reconduction possible à la deuxième année.

Le décret précise également que c'est le DASEN (directeur académique) qui fixera l'organisation de la semaine sur proposition des élus et des conseils d'école pour une durée de trois ans. Tous les trois ans, les conseils d'écoles et les élus auront à se prononcer pour demander à nouveau cette nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Enfin, les villes ont jusqu'au 31 mars pour dire si elles appliqueront la nouvelle organisation des rythmes scolaires en septembre 2013 ou demander un report pour leur mise en place en 2014.

En ce qui concerne Malakoff, comme la plupart des villes par ailleurs, la mise en place de cette réforme des rythmes pose d'énormes problèmes d'organisation matérielle, humaine et financière et questionne encore par son contenu flou sur des points essentiels. En effet, sont impactés tous les services qui sont organisés autour de l'école (centres de loisirs, restauration scolaire, l'école des sports, le conservatoire, le stade nautique) mais aussi l'organisation des enseignants, des familles, des associations. Une concertation nationale a bien eu lieu entre les mois de juillet et d'octobre, et même jusqu'en janvier, mais nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de concertation au niveau local, au niveau des communes avec tous les partenaires des écoles. Ce travail sur le terrain est ce qui a vraiment manqué pour faciliter l'application de ces nouveaux rythmes scolaires.

C'est ce que nous avons commencé à faire. Dans un premier temps, les services municipaux ont travaillé sur différentes hypothèses d'organisation et leur coût financier. Pour notre commune, le coût s'élèverait à environ 400 000 €. La participation de l'État étant de 50 € par élève, il faut donc multiplier par 2 500 le nombre de nos élèves scolarisés, ce qui reviendrait à un financement de 125 000 €, à charge pour Malakoff de trouver un peu plus de 300 000 € et ce, Mme le Maire l'a souligné, dans un contexte budgétaire contraint, voire en baisse pour les années à venir.

Par ailleurs, comment mettre en place cette nouvelle organisation des temps scolaires alors que des interrogations pèsent encore sur l'organisation même de la journée ? Quelle articulation du temps scolaire et périscolaire ? Rien n'est dit dans le décret. Quel sera l'emplacement de cette fameuse heure périscolaire, 15h30-16h30, c'est-à-dire après la journée de classe, puis on reprendrait les études de 16h30 à 18h00, de 13h30 à 14h30 en allongeant la pause méridienne d'une

heure. Cette heure, qui était au début obligatoire, est devenue facultative. Ne va-t-elle pas contribuer davantage encore à creuser les inégalités territoriales entre communes riches et communes pauvres ? Si elle est facultative, elle ne sera donc pas gratuite ; les familles les plus pauvres ne pourront pas payer et viendront chercher leurs enfants à 15h30, ceux-là même qui ont besoin d'être encadrés seront à la rue dès 15h30. C'est pourquoi nous demandons que cette heure redevienne obligatoire et gratuite pour les familles.

Outre la réorganisation de la journée de l'élève, cette réforme pose aussi le problème de l'externalisation de certaines activités hors du temps scolaire : les activités culturelles et sportives. Les enseignants vont-ils continuer à faire ce qu'ils faisaient pendant la classe en sachant que cela sera pris en charge par la Ville ? Comment utiliser les locaux ? Comment les mutualiser ? Si les enseignants sont dans leur classe, où mettrons-nous les élèves qui seront encadrés par les animateurs ? Combien d'animateurs devons-nous recruter ?

Enfin, l'école le mercredi matin implique aussi des conséquences pour la Ville. Actuellement, plus de 900 enfants fréquentant nos centres de loisirs déjeunent à la cantine. On peut imaginer que ce nombre soit multiplié par deux, il faudrait donc prévoir là aussi plus d'animateurs, d'ASEM et de personnels de service pour encadrer les enfants. Quid encore des subventions accordées par la CAF pour le financement de certaines activités périscolaires ?

Le centre aéré Saint-Pierre-du-Perray, situé dans l'Essonne, qui accueille les enfants pour la journée, ne serait plus utilisé et pose à terme la question de son devenir. Les enfants participant aux activités périscolaires (conservatoire, stade nautique, école du sport, etc.) vont devoir les abandonner puisque les animateurs qui travaillent sur ce temps ne pourront pas être utilisés à d'autres moments. Cela pose donc vraiment un grand nombre de problèmes.

Et puis il y a une autre partie, essentielle, qui n'est pas abordée, ou qui ne l'est du moins pas encore dans cette réforme : qu'en est-il de la prise en charge de la difficulté scolaire ? Quoi qu'on en dise, la priorité n'était pas la question de la journée mais bien celle de la lutte contre l'échec scolaire, et cette lutte doit passer par une formation initiale et continue des enseignants, une revalorisation de leur métier et, surtout, le rétablissement de tous les postes RASED supprimés. Le vrai problème est là : comment lutter contre l'échec scolaire ? Comment changer l'école pour qu'elle cesse d'être une machine à broyer, à exclure les plus fragiles et reproduire les inégalités sociales ?

On le voit, la tâche est complexe, et si l'on veut réussir cette réforme des rythmes scolaires il nous faut du temps pour la concertation et la réflexion sur les modalités de sa mise en place. Nous avons avec Mme le Maire reçu les représentants des fédérations de parents d'élèves, les représentants des enseignants, les représentants des agents municipaux, pour les informer des difficultés à mettre en place la réforme dès septembre 2013 et nous leur avons proposé la création d'un groupe de travail composé de quatre parents (deux de maternelle et deux de primaire), quatre enseignants (deux de maternelle et deux de primaire) et quatre agents municipaux. Ce groupe de travail sera chargé d'élaborer une feuille de route pour mener à bien la concertation que nous souhaitons mettre en place avec l'ensemble des partenaires concernés. Nous préférons effectivement travailler dans la plus grande transparence, privilégiant ainsi la coopération plutôt que la concurrence, l'objectif étant de construire un projet éducatif cohérent et partager. Ce groupe de travail sera piloté par Mme

Belhomme, adjointe à la Jeunesse, et moi-même. La première réunion de ce groupe de travail est prévue au mois de mars.

Pour information, dans le département, après le désistement de la ville de Sceaux, seule Issy-les-Moulineaux se dit prête pour l'appliquer en septembre 2013. Coût financier pour la Ville : 900 000 €. Mais il lui faut consulter les conseils d'école, ce qui initialement n'avait pas été prévu. Deux villes vont demander une dérogation pour rester à quatre jours : Levallois-Perret, qui applique la semaine des quatre jours depuis 20 ans, et Marne-la-Coquette qui n'a pas de périscolaire.

Je rappelle que nous sommes d'accord sur le principe de la réforme mais que nous pensons qu'il faut prendre le temps de la réflexion, d'organiser les modalités d'application de ces nouveaux rythmes scolaires au service de la réussite de tous les élèves.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de demander le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée de septembre 2014. »

Par 34 voix pour dont 2 mandats et 1 abstention, le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

**Mme Gabriel** rappelle qu'elle avait assisté il y a deux ans à un conseil d'école extrêmement intéressant portant justement sur les rythmes scolaires avec un diaporama inspiré notamment des théories de Meirieu. Il était justement question de la nécessité absolue de revenir à un rythme scolaire de 4 jours et demi. Étant elle-même enseignante, l'idée serait de rétablir le samedi matin au lieu du mercredi, comme il en a déjà été question en bureau municipal, cela permettrait d'éviter tous les coûts supplémentaires dont Mme Alaudat a parlé. Il s'agirait là d'une solution tout à fait possible et pacifique.

Mme Gabriel souhaiterait participer au groupe de travail.

**Mme Moguerou** indique que les rythmes éducatifs sont une des facettes de la refondation de l'école publique et un projet prioritaire pour le gouvernement, pour l'avenir de la jeunesse du pays, et dont le but premier est de lutter contre les inégalités sociales. Le gouvernement a fait le choix de tous les moyens pour l'école et pour l'éducation. Certains points ont déjà été dits mais il semble à Mme Moguerou important de les reprendre :

- la relance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est un outil essentiel de lutte contre les inégalités qui commence au plus jeune âge.
- le renforcement la politique de réussite éducative par l'aide aux élèves en difficulté :
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'accueil des enfants en situation de handicap,
- le réinvestissement de moyens humains : création de 60 000 postes dont 54 000 à l'Éducation nationale,
- la réforme de la formation initiale de l'enseignement qui avait été supprimée,
- la reconnaissance des enseignants. Sur ce point, Mme Moguerou s'est rendue à une réunion à la direction générale de la fonction publique qui mettait en avant l'importance de reconnaître les enseignants. Il s'agit donc d'une priorité et d'une des réflexions en cours.

- la création des emplois d'avenir professeurs également (en dehors des 60 000 emplois),
- l'évolution le contenu des enseignements – dont il a peut-être été un peu moins question au cours de cette réflexion sur la réforme des rythmes éducatifs scolaires –, leur organisation et leur évaluation.

Il a été dit que la concertation avait eu lieu du mois de juillet jusqu'à la fin de l'année mais Mme Moguerou rappelle que cette concertation se poursuit, ce qui a été confirmé par Yves Durand, rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale ainsi Julie Sommaruga lors d'une rencontre. Le fait pour ces personnalités de rencontrer des directeurs d'école, de venir dans des écoles et de rapporter ce qu'elles entendent est aussi une façon de poursuivre cette concertation.

La réforme des rythmes éducatifs, comme le disait Mme Alaudat, est un point essentiel. Il y a là à la fois un consensus, des acteurs différents et en même temps un point de cristallisation fort. Pourtant, les élèves français bénéficient du plus faible nombre de jours d'école de l'ensemble de l'OCDE et donc au-delà même des pays européens, avec en revanche 6 heures d'enseignement par jour. Cela ne se traduit pas seulement par de la fatigue mais aussi par des difficultés d'apprentissage qui se traduisent elles-mêmes par un échec scolaire et, derrière, par des inégalités.

L'idée est bien de lutter contre ces inégalités. C'est pourquoi la mise en œuvre de cette nouvelle organisation du temps scolaire est prioritaire. Certes, Mme Moguerou et son groupe demandent et approuvent l'idée de différer cette mise en œuvre à la rentrée 2014, dès lors qu'il s'agit d'une orientation qu'ils partagent. Ils souhaitent faire de ce temps supplémentaire un temps de concertation, de démocratie participative dont les premiers bénéficiaires doivent être les enfants.

Cela demandera peut-être 300 000 € à la commune, ce qui n'est pas négligeable en ces temps de contraintes budgétaires, mais, parallèlement, ces 300 000 € peuvent être rapprochés d'autres dépenses qui existent au budget. Une telle somme, pour la réussite des enfants de Malakoff à l'école, ce n'est peut-être pas une catastrophe, d'autant que des réflexions sont actuellement en cours. Un rapport, le rapport Wahl, vient de sortir concernant l'égalité des territoires et sera suivi d'un deuxième rapport, celui d'Eloi Laurent, lequel définira également l'égalité des territoires et, derrière ce thème, les péréquations nécessaires. Le but est d'améliorer l'égalité entre les communes et d'éviter aux enfants de subir ces inégalités territoriales.

**Mme le Maire** espère que ce rapport apportera un peu d'argent à la commune ! Il est en effet souvent question de péréquation et la moindre des choses concernant le rythme scolaire qui constitue l'une de ses mesures est que ces 50 €, que le ministre a qualifiés de « dépense d'amorçage » soient pérennes dans les années à venir.

Mme le Maire est d'accord avec le rythme étendu sur quatre jours et demi mais il faut savoir ensuite comment le mettre en œuvre. Les parents d'élèves rencontrés et les enseignants étaient sur ce point tous d'accord pour prendre le temps de réfléchir et de reporter cette mesure à la rentrée 2014. Or, la concertation est l'un des points faibles de ce projet. Cela laissera en outre le temps de réfléchir à d'autres problèmes que Mme Alaudat a abordés sur la lutte contre l'échec scolaire. Cela étant, Mme le Maire ne propose pas de discuter en Conseil Municipal des détails de cette nouvelle organisation du temps scolaire, et notamment du choix du mercredi ou du samedi car cela reviendrait à anticiper les résultats du groupe de travail.

Un sondage réalisé auprès des parents d'élèves par les villes de Colombes et d'Issy-les-Moulineaux a révélé que 81% des parents souhaitent conserver la

journée du samedi pour la passer avec leurs enfants. Mme le Maire se souvient des discussions au CDEN, cinq ans auparavant, où il avait été question, avec M. Michellet, inspecteur d'académie à l'époque, d'instaurer un samedi matin sur deux, ce qui convenait à tout le monde. Puis, Xavier Darcos a pris cette décision absurde de supprimer les samedis matins, ce qui a induit des habitudes aujourd'hui chez les parents d'élèves.

Pour **Mme Belhomme**, la question des rythmes scolaires est, depuis des années, un véritable serpent de mer. Les avis étaient, sont et seront encore divergents sur ce sujet. Celui-ci dépasse la question purement scolaire pour devenir une question de société dans son ensemble. Certes, la France compte 144 jours de classe, ce qui est moindre par rapport à d'autres pays, mais il faut aussi comparer ce qui est comparable. Par ailleurs, la demande consistant à étendre la réflexion à l'année scolaire et non uniquement sur la journée n'existe pas encore sur le décret. Des évolutions auront peut-être lieu d'ici la rentrée 2014. Pourquoi le ministre ne propose-t-il pas pour le moment le respect de l'alternance des 7 semaines de cours avec les 2 semaines de vacances et la diminution des vacances scolaires d'été, lesquelles sont très longues ? La raison est qu'il ne faudrait tout de même pas se fâcher avec l'industrie touristique... Il ne faut donc pas être hypocrite, chacun sait qu'il s'agit d'un problème complexe et la municipalité de Malakoff souhaite quant à elle que les enfants en tirent bénéfice.

Le ministre a reçu à Paris le vendredi précédent les 1 400 inspecteurs de l'Éducation nationale, les 22 recteurs et directeurs et a tenu les propos suivants : « Nous allons commettre des erreurs, nous n'aurons pas les meilleurs rythmes [en 2013 car il espère à terme les avoir]. On fera des choses approximatives et on y reviendra. » C'est justement ce que Malakoff ne veut pas faire, elle souhaite réfléchir avant d'agir dans le but de créer un vrai projet éducatif territorial et durable.

Mme Belhomme pense quant à elle que les seuls rythmes ne sont pas garants d'une meilleure réussite des enfants, l'éradication des inégalités sociales est par exemple déterminante. Il ne faut pas réduire la refondation de l'organisation des rythmes scolaires à un simple débat d'emploi du temps car ce serait passer à côté de l'essentiel. Il est indispensable de prendre le temps, avec la communauté éducative, de réfléchir ensemble.

**M. Paillon** souhaite s'abstenir sur ce point. Il se prononce pour l'allongement du temps scolaire, le raccourcir ayant constitué une bêtise. Il a été dit pendant cinq ans que les enfants avaient été sacrifiés. Or, reporter cette décision rajoutera encore une année, même si M. Paillon comprend qu'une concertation est nécessaire.

Deuxième point, d'autres villes des Hauts-de-Seine ont accepté, pourquoi pas Malakoff ?

**Mme Alaudat** indique qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue le jeudi 7 février. Mme Alaudat avait déclaré au conditionnel qu'Issy-les-Moulineaux « serait » prête car elle est actuellement en train de consulter les conseils d'école, lesquels ne seraient pas très favorables à cette mesure.

**M. Paillon** affirme que d'autres villes le seront. Il rappelle par ailleurs que la journée de quatre jours et demi ne posait pas tant de problèmes, or, cela semble aujourd'hui insurmontable. Il s'agit de l'intérêt de l'enfant et cette année supplémentaire sera encore gâchée. M. Paillon espère donc que cette année de concertation sera suffisante et qu'il ne sera pas dit que tous les problèmes n'ont pas été résolus.

Pour **M. Guilmart**, il s'agit d'un sujet qui passionne et dont ils pourraient parler pendant des heures. À l'écoute des arguments de Mme Alaudat, il est un fait que



*cette réforme est mal faite dès le départ, ce qui est étonnant car la majorité a eu au moins cinq ans pour la travailler et la peaufiner... Demander une année supplémentaire paraît malheureusement nécessaire mais, au vu de la conjoncture et politique actuelles, le problème des rythmes scolaires est beaucoup plus vaste. C'est la réforme complète de l'éducation et de l'école qu'il faut revoir. Rythmes, programmes, etc., si l'on veut toujours parler au nom de l'enfant et de son bien-être, on peut dire tout et n'importe quoi car chacun peut s'ériger en défenseur de l'enfant.*

*Il est un fait que la France recule dans les classements OCDE et cela ne date pas d'aujourd'hui mais d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années. Tous les ans, le même constat est fait. Un élève de sixième par exemple serait aujourd'hui incapable de passer le certificat d'études des générations précédentes, il y a un problème de fond. Il faudrait donc se poser les bonnes questions et s'inspirer de la Finlande par exemple, qui fait montre d'excellents résultats.*

*Malgré tout, il ne sera pas possible de s'exonérer dans l'avenir d'un certain nombre de mesures et de procéder à une refonte totale de l'Éducation nationale pour préserver l'éducation et l'instruction des enfants.*

**Mme le Maire** rappelle que l'objet de la délibération est de reporter en 2014 la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire pour disposer du temps nécessaire à une véritable concertation qui n'a pas eu lieu avec les enseignants, les parents d'élèves – qui la demandent aussi –, mais aussi les services municipaux. Cette année sera profitable pour travailler dans l'intérêt des enfants de Malakoff.

## **JEUNESSE**

### **15) Création d'un Point Information Jeunesse**

Rapporteur : Mme Belhomme

**Mme Belhomme** propose en premier lieu d'apporter une correction au rapport distribué. À la liste des structures figurant au premier paragraphe (maison des jeunes, atelier vélo et centre de loisirs adolescents), il convient de corriger « atelier vélo » par « pavillon rue Hoche » et de retirer « le centre de loisirs adolescents ». Au dernier paragraphe, il est noté « au sein du centre social Prévert » alors qu'il s'agit du 29, rue Voltaire.

Comme chacun sait, Malakoff a ouvert, le 23 novembre 2012, les Rencontres de la Jeunesse. 300 personnes ont pu assister à cette soirée d'ouverture, occasion d'un premier échange libre et dynamique sur les préoccupations principales de jeunes.

Le 25 janvier dernier, l'acte II de ces Rencontres s'est déroulé à la MJQ où des jeunes, des élus, des agents de la Ville et des partenaires d'associations se sont retrouvés dans le cadre d'un « world café » dans des équipes mixtes pour aborder les questions du logement, de la santé, de l'emploi, de la culture, du sport.

L'acte III aura lieu le 22 février prochain à la Maison de la vie associative et c'est sous forme de théâtre forum que les thématiques de la solidarité, la citoyenneté et l'engagement seront abordées.

Enfin, ces Rencontres se clôtureront le 24 mai 2013 au Théâtre 71 lors d'une soirée de restitution où la synthèse sera faite et où la municipalité annoncera le Plan Action Jeunesse pour les années à venir.

L'objectif de ces rencontres est de rencontrer les jeunes, d'être à leur écoute, de tenter de répondre au mieux à leurs préoccupations et d'être au plus près de leurs intérêts dans la limite des moyens de la commune évidemment. Cette action doit

être transversale et ne pas reposer uniquement sur les seules épaules du service municipal de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle se poursuivra en partenariat avec l'INJEP le travail déjà engagé avec l'ensemble des services de la Ville.

Si Mme Belhomme prend un peu le temps ce soir de rappeler l'ensemble de la démarche, c'est tout d'abord parce que celle-ci est nouvelle, qu'elle prend un peu de temps et qu'elle suscite des interrogations, des échanges, des changements de pratiques et de la formation. Les ressources et les volontés existent sur le territoire mais la mise en œuvre doit être expliquée et accompagnée. Que chacun se rassure, il ne sera pas attendu le 24 mai pour tirer les enseignements de ces différentes rencontres. Un travail est d'ores et déjà en cours entre chaque initiative pour avancer aussi vite qu'il est possible de le faire, les jeunes étant toujours impatients...

C'est la raison pour laquelle Mme Belhomme demande aux membres du Conseil Municipal de valider le principe de la création d'un PIJ (Point Information Jeunesse) sur Malakoff. Ce PIJ a vocation de répondre à une demande récurrente des jeunes rencontrés qui souhaitent être mieux informés, mieux orientés, accompagnés dans leurs démarches et donc de disposer d'un lieu de ressources, un lieu de conseils où ils trouveront l'aide nécessaire à la réalisation de leurs projets.

Ce lieu existe déjà, il s'agit de l'antenne Voltaire, ouverte tous les jours de la semaine de 16h00 à 19h00 depuis début janvier. La commune souhaite obtenir le label PIJ pour pouvoir se situer en réseau avec les autres services de l'État, régionaux et départementaux, obtenir la documentation adéquate et à jour pour les jeunes, mieux former les agents de manière plus spécifique et obtenir une reconnaissance de la part des autres partenaires.

Ce PIJ a vocation d'être complémentaire aux structures déjà existantes telles que la Mission locale et d'être une première étape pour les jeunes qui ont besoin d'être renforcés dans leur capacité à avoir des projets et aussi à se projeter dans l'avenir.

La validation du PIJ pourra permettre une demande de subventions.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) conformément au cahier des charges, établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au 29 rue Voltaire,
- de solliciter à cet effet la DDCS pour obtenir le Label Information Jeunesse et bénéficier ainsi de la documentation, de la formation et de l'intégration au réseau nécessaire à la création d'un PIJ,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer le dossier de demande de création d'un PIJ, ou tout document relatif à la mise en œuvre dudit label.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) au 29 rue Voltaire. Il sollicite à cet effet la DDCS pour obtenir le Label Information Jeunesse et bénéficier ainsi de la documentation, de la formation et de l'intégration au réseau nécessaire à la création d'un PIJ. Il autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer le dossier de demande de création d'un PIJ, ou tout document relatif à la mise en œuvre dudit label.

**M. Paillon** approuve le principe de cette création mais demande la raison du choix du quartier Voltaire-Prévert.

*M. Paillon regrette par ailleurs de constater que le sud de Malakoff est souvent oublié. Montrer une nouvelle fois qu'il est oublié est donc un mauvais signal.*

**Mme Belhomme** précise que l'antenne Voltaire existe déjà mais depuis peu et qu'il n'y avait pas de structure jeunesse sur le nord de la ville. Si cette antenne a été ouverte, c'est en raison du fait que les équipes qui font des tours de quartier – ce qui a été créé depuis trois ans pour reprendre un peu pied dans les quartiers et aller de nouveau à la rencontre des jeunes – se sont aperçu qu'il y avait une forte demande des jeunes sur ce secteur de se poser dans un lieu, de discuter et de construire des projets. Un travail a donc été fait en ce sens en lien avec le centre social qui a mis à disposition ce local situé à l'extérieur du centre. Ce local a été rénové et il a été décidé de s'installer en ce lieu.

*L'idée est d'avoir une offre équitable sur l'ensemble du territoire. Le PIJ sera donc situé dans le nord mais au sud il existe déjà la MJQ, bien connue mais qui a besoin d'être revitalisée avec un projet spécifiquement adapté aux jeunes. L'équipe retravaille à un nouveau projet autour du studio de répétition. Ce lieu sera identifié comme lieu de culture et de loisirs. Outre le PIJ et la MJQ, il faut également citer le Pavillon, rue Hoche, où se trouve actuellement l'atelier vélo, et qui a vocation à devenir également un lieu ressources, plutôt tourné vers la technologie (photos, vidéos, etc.). Ce sont donc trois lieux dont la complémentarité sera au maximum optimisée. Un PIJ en centre-ville aurait bien entendu été idéal et Mme Belhomme acceptera toute proposition d'un lieu à étudier. Cela étant, il y avait un réel besoin dans le nord, les jeunes ayant besoin d'un petit territoire. Il faut reconnaître la difficulté du travail des animateurs au quotidien, qui doivent répondre sur place à des questions spécifiques aux projets de ces jeunes et les orienter dans d'autres lieux de la ville, voire les accompagner pour leurs loisirs et culture.*

## MISSION ÉCONOMIQUE

### **16) Bilan du Plan de développement et d'animation du commerce de proximité et de l'artisanat intitulé F.I.S.A.C. - Troisième tranche**

Rapporteur : Mme Picard

**Mme Picard** indique que le rapport communiqué clôture la tranche 3 du FISAC et montre les résultats des trois tranches.

Le tableau cite entre autres des actions non réalisées et des actions réalisées qui n'ont malheureusement pas été prises en compte par le FISAC. Ainsi, la charte Qualité des artisans, faite par la CMA, n'est pas prise en charge.

Les grandes animations commerciales seront réservées à l'inauguration de la place du 11 Novembre.

L'accompagnement de la CCIP a été prolongé pour la rénovation des vitrines et l'accompagnement des commerçants. Le FISAC a donc pris en charge une partie de la rénovation des vitrines : 19 au cours de ces trois tranches, dont 8 pendant pour la troisième. Malakoff est une des villes ayant le mieux réussi ses rénovations de vitrines et ce, malgré une conjoncture difficile. Il faut souligner à ce sujet le travail du manager de commerce et du service économique qui ont su soutenir les commerçants dans leur projet. Un architecte de la CAUE a également travaillé

avec eux. À travers la charte, la CAUE pourra toujours venir conseiller les commerçants mais la subvention du FISAC s'achève sur ce point.

Le réaménagement du cœur de ville constitue une partie importante du programme ainsi que les voies adjacentes. Entre 5 et 15% ont été pris en charge par le FISAC.

D'autres actions similaires pourront être envisagées dans deux ans dans le cadre de ce plan, et dans un an pour d'autres actions commerciales.

Mme Picard souligne l'intérêt de ce travail avec le FISAC qui s'est révélé efficace au regard d'autres villes de l'Agglo.

Une animation commerciale « J'aime mon commerce », hors FISAC, aura lieu du 19 au 23 février, en lien avec la CCIP. Différents objets seront exposés dans une vitrine par ville participante et il s'agira de deviner le prix des articles exposés en se rendant chez les commerçants (une trentaine) ayant participé à cette opération. La vitrine concernée par ce jeu se situe à l'angle de la rue Victor Hugo et de l'avenue Pierre Larousse, à côté de l'horloger. Des prospectus seront distribués pour informer de cette animation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du bilan du plan de redynamisation du commerce local intitulé FISAC – Tranche 3.

| <i>Actions de fonctionnement</i>                              | <i>Coût € HT prévisionnel</i> | <i>Coût € HT réel</i> | <i>Ville Coût TTC</i> | <i>Association des commerçants</i> | <i>Commerçants qui ont rénové leurs vitrines</i> | <i>FISAC accordé</i>                    | <i>Subvention escomptée</i> |
|---|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|--|---|-----------------------------|
| 1.1 Guide du commerce   | 12 000 €                      | Non réalisé           | Non réalisé           | Non réalisé                        | 0 €  | 25 %                                    | 0 €                         |
| 1.2. Communication de l'association des commerçants           | 5 000 €                       | Non retenue           | Non retenue           | Non retenue                        | 0 €  | 0 %                                     | 0 €                         |
| 1.3. Charte qualité Artisans                                  | 4 500 €                       | Non retenue           | Non retenue           | Non retenue                        | 0 €  | 0 %                                     | 0 €                         |
| 1.4. Animations commerciales                                  | 18 000 €                      | Non retenue           | Non retenue           | Non retenue                        | 0 €  | 0 %                                     | 0 €                         |
| 2.1. Accompagnement CCIP pour la rénovation des vitrines      | 6 000 €                       | 6 000,00 €            | 6 000 €               | 0 €                                | 0 €  | 30 %                                    | 1 800 €                     |
| 4.1. Manager du commerce                                      | 30 000 €                      | 36 817 €              | 50 690 €              | 0 €                                | 0 €  | Forfait                                 | 15 000 €                    |
| <b>Sous -total Fonctionnement</b>                             | <b>75 500 €</b>               | <b>42 817 €</b>       | <b>56 690 €</b>       | <b>0 €</b>                         | <b>0 €</b>                                       |   | <b>16 800 €</b>             |
| <i>Actions Investissement</i>                                 |                               |                       | <i>Ville Coût HT</i>  |                                    |  |   |                             |
| 2.1. Rénovation des vitrines                                  | 150 000 €                     | 88 512,05 €           | 43 767,46 €           | 0 €                                | 88 512,05 €                                      | 50% de la subvention attribuée          | 21 883,73 €                 |
| 3.1. Réaménagement du cœur de ville et des voiries adjacentes | 1 038 734 €                   | 960 279 €             | 960 279 €             | 0 €                                | 0 €  | 5 à 15 % selon le secteur d'aménagement | 131 611 €                   |
| <b>Sous-total Investissement</b>                              | <b>1 188 734 €</b>            | <b>1 048 791,05 €</b> | <b>1 004 046,46 €</b> | <b>0 €</b>                         | <b>88 512,05 €</b>                               |   | <b>153 494,73 €</b>         |
| <b>Total Fonctionnement et Investissement</b>                 | <b>1 264 234 €</b>            | <b>1 091 608,05 €</b> | <b>1 060 736,46 €</b> |                                    | <b>88 512,05 €</b>                               |   | <b>170 294,73 €</b>         |

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la troisième tranche du plan de développement et d'animation du commerce de proximité et de l'artisanat F.I.S.A.C. troisième tranche.

## PETITE ENFANCE

### 17) Modification du règlement de fonctionnement des établissements et services municipaux d'accueil des jeunes enfants et renouvellement convention CAF « Prestation de Service Unique »

Rapporteur : Mme Guillois

**Mme Guillois** expose ce qui suit :

« La prestation de service unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville est entrée en vigueur à Malakoff en 2005. Pour y prétendre, les gestionnaires de structures Petite enfance doivent obligatoirement produire le règlement de fonctionnement de ces structures justifiant la mise en application du cahier des charges pour l'obtention de la PSU.

Trois types d'accueil sont proposés aux familles : le régulier, l'occasionnel et l'accueil d'urgence et depuis 2005 les services ont beaucoup travaillé pour progresser dans la mise en place de ces différents modes d'accueil. Ces efforts ont d'ailleurs été reconnus et pris en compte par la Caisse d'Allocations Familiales. Nos services ont rencontré récemment ceux de la CAF pour le renouvellement de la convention de la PSU pour la période de janvier 2013 à décembre 2016 et ont présenté le nouveau règlement de fonctionnement de nos établissements, sur lequel les services ont travaillé avec beaucoup d'attention.

Comme cela est précisé dans la délibération, nous avons obtenu une dérogation nous permettant de poursuivre la mise en place des forfaits de 5 à 10 heures proposés aux familles plutôt que de retenir l'heure comme unité de base à la contractualisation, ce qui aurait entraîné une perte financière conséquente pour la Ville. En contrepartie, nous nous engageons à réduire l'écart entre le taux facturé aux familles et les taux de présence réelle d'ici 2016 et de mettre en place un nouveau logiciel de gestion au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Tous ces documents sont à disposition des élus dans le dossier du conseil municipal. »

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la nouvelle rédaction du règlement de fonctionnement relatif aux établissements et services municipaux d'accueil des jeunes enfants, d'approuver la convention conclue avec la CAF et d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement de fonctionnement relatif aux établissements et services municipaux d'accueil des jeunes enfants, approuve la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer d'autoriser à signer ces documents.

***Mme le Maire** souligne le fait que ces documents donnent une image très intéressante et complète des établissements d'accueil à la petite enfance de la ville.*

## **PREVENTION**

### **18) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013**

Rapporteur : M. Goutner

**M. Goutner** expose ce qui suit :

« Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la Ville de Malakoff a souhaité mettre en place un partenariat dès 1998 par la signature d'un Contrat local de sécurité entre le Préfet, la Ville de Malakoff, la participation des services de la police, de l'Éducation Nationale et de la justice.

Ces affections ont été confortées par la décision de mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 13 novembre 2002.

En 2005, le Conseil Général a décidé de mettre un programme d'appui aux communes pour permettre un soutien aux actions menées et décidées dans le CLSPD.

Il existe aussi une autre structure qui peut apporter des aides, c'est le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'objet de la délibération est donc d'autoriser Mme le Maire à la fois à effectuer des demandes de subventions pour cinq actions auprès du Conseil général mais aussi concernant trois actions sur les cinq pour une demande complémentaire auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de pouvoir toucher ces subventions.

Les cinq actions sont les suivantes :

1. Les jeunes et la santé, action reconduite car très positive, en deux temps forts :
  - L'organisation d'un forum Jeunes et Santé à la MJQ a permis un investissement des professionnels du centre de santé important et d'autres partenaires sur les problèmes de la contraception, sexualité, IST, sida et s'ouvre sur toutes les classes de troisième des deux collèges ainsi que la classe de troisième du lycée professionnel Louis Girard.
  - L'action menée par l'association Chimène contre les conduites addictives et la lutte contre la toxicomanie.
2. Le soutien à la parentalité avec un point écoute parents-enfants, qui permet aux parents et enfants de trouver des réponses à leurs difficultés éducatives ou psychologiques par l'intervention d'une psychologue dans le cadre du centre social Prévert-Voltaire. Il s'agit d'un lieu moins institutionnel qu'un secteur de la psychiatrie par exemple et qui favorise la relation de confiance. Il est prévu dans la demande de subvention un deuxième lieu d'intervention dans la partie sud de Malakoff avec la même intervenante car les collèges notamment souhaitent un élargissement de cette intervention.
3. La Lutte contre les violences sexistes, l'égalité filles-garçons. C'est une nouvelle action qui s'est construite par la mise en synergie de nombreux acteurs autour du service culturel et de la coordinatrice du CLSPD. Le CCAS, le service municipal de la jeunesse, les partenaires associatifs entre autres ont participé à la construction de cette action dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces actions se dérouleront dans de nombreux champs d'intervention : les collèges, la mairie, les écoles primaires, les centres de loisirs, le théâtre, le cinéma. L'objectif est la prévention des violences sexistes, des discriminations par des actions auprès des jeunes avec intervention de professionnels. Ces actions s'échelonneront jusqu'au 25 novembre où une charte européenne sera signée pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la Journée internationale du 25 novembre.
  - La première manifestation est un film avec débat, « Rengaine », le 18 février.
  - Une exposition « Égalité en marche » à la mairie aura également lieu dans les classes maternelles, les CP et les E1.
  - Une animation est également prévue ainsi que dans les collèges, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sur la thématique « Filles, garçons, entre nous on change quoi ? ». De nombreux supports seront utilisés, vidéos, discussions, etc.
  - Un atelier d'écriture intergénérationnel au cours duquel des personnes âgées et des jeunes travailleront dans un premier temps chacun de leur côté avant une restitution et un travail en commun.
  - Un atelier slam pour les jeunes sur le thème de l'égalité et la lutte contre les violences sexuelles.
  - Une représentation théâtrale.
4. La prévention de la récidive via l'accueil des TIJ. Le juge d'application de la peine confie au service pénitentiaire d'insertion et de probation le soin de trouver une structure alternative à la détention pour les mineurs entre 16 et 18 ans ou les majeurs. Actuellement, trois services municipaux accueillent les jeunes : service fêtes, cuisine centrale et voirie et la Ville réfléchit à de nouvelles possibilités.
5. Le coordinateur du Conseil local de la sécurité et de prévention de la délinquance, qui a pour rôle l'animation de Conseil, favorise le développement du

partenarial institutionnel : au sein de la mairie, avec les services de la justice et de la police, de l'Éducation nationale et les associations. C'est favoriser aussi la mise en place d'actions de prévention et de la réévaluation, c'est par conséquent une personne ressource pour toutes les questions de prévention.

Au total ces cinq actions mènent à une demande de subvention auprès du Conseil Général de 37 602€ et de 21 500€ auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les actions présentées, d'autoriser Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer les conventions financières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les actions présentées, autorise Madame le Maire d'une part à effectuer les demandes de subventions au titre du FIPD auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine, et auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine ; et d'autre part à signer les conventions financières à venir.

***Mme le Maire** ajoute que la coordinatrice CLSPD se nomme Sylvie Marhic. Une demande de la part d'UNI est parvenue pour une action au plan départemental le 13 juin. Cette action se tiendra à Malakoff et réunira un grand nombre de professionnels de la commune et du département.*

*En octobre ou novembre, un débat très intéressant aura lieu avec Françoise Héritier, anthropologue très connue qui travaille sur les questions d'égalité, hommes-femmes, etc. Cette date sera confirmée.*

## **INFORMATION**

### **19) Vente de propriétés dépendant du patrimoine privé communal**

Rapporteur : Mme le Maire

***Mme le Maire** demande si ce point appelle des questions.*

***M. Guilmart** comprend que cette vente a lieu par l'intermédiaire du notaire de Malakoff et non plus par les agences immobilières, comme cela avait été le cas en 2011. La somme souhaitée, revalorisée entre le moment où le dossier du Conseil Municipal est parvenu aux élus et la modification formulée ici, est de 1 320 000 €. En revanche, dans le dossier du Conseil Municipal et dans le budget il était indiqué que les cessions immobilières étaient estimées à 1 850 000 €. Qu'est-ce qui explique cette différence ?*

***Mme le Maire** répond qu'il en a été question en commission des finances et invite M. Cormier à répondre sur ce point.*

\* \* \* \* \*

**20) Mme le Maire** expose au Conseil qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.



## **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- 2012/90 : Marché à procédure adaptée n°12-31 relatif à création d'un plateau sportif au parc des Nouzeaux
- 2012/91 : Revalorisation de la redevance mensuelle d'occupation du foyer résidence pour personnes âgées Joliot Curie à compter du 1er janvier 2013
- 2012/92 : Revalorisation de la redevance mensuelle d'occupation du foyer résidence pour personnes âgées Laforest à compter du 1er janvier 2013
- 2012/88BIS : Marché à procédure adaptée n°12-28 relatif à la fourniture de micro-ordinateurs, la configuration de poste et de portable pour la Ville de Malakoff, la Caisse des Écoles et le CCAS
- 2012/93 : Avenant n°2 au marché à procédure adaptée n°12-09 relatif à l'extension et au réaménagement de la crèche La Tour
- 2012/94 : Avenant n°2 au marché à procédure adaptée n°11-44 relatif à la fourniture de réactifs de laboratoire pour un COBAS INTEGRA 400 PLUS
- 2012/95BIS : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°10-09 / lot n°6 relatif à l'acquisition de fournitures dentaires
- 2012/96 : Modification du tarif des participations aux activités des accueils de loisirs maternels et élémentaires
- 2012/97 : Modification du tarif des participations aux activités des accueils de loisirs maternels et élémentaires pour les personnels communaux
- 2012/98B : Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des séjours de centres de vacances et de classes de découverte
- 2012/99B : Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des séjours de vacances et de classes de découverte organisés à Megève (Haute-Savoie)
- 2012/100B : Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des séjours adolescents
- 2012/101B : Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des séjours de vacances et de classes de découverte organisés à Fulvy (Yonne)
- 2012/102B : Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des séjours de vacances et de classes de découverte organisés à la Tremblade (Charente-Maritime)
- 2012/103B : Création d'une régie d'avances pour le fonctionnement des séjours de vacances et de classes de découverte organisés à Vaudeurs (Yonne)
- 2012/104 : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°12-03 / lot n°10 relatif à l'extension et au réaménagement de l'école maternelle Paul vaillant Couturier
- 2012/105 : Prémption d'un bien immobilier sis 54 bis rue Chauvelot cadastré section C numéro 41
- 2012/106 : Modification du tarif annuel des participations aux activités jeunesse
- 2012/107 : Marché à procédure adaptée n°12-39 relatif à la fourniture de réactifs de laboratoire pour l'appareil d'hématologie SYSMEX du centre municipal de santé
- 2012/108 : Création d'une régie de recettes pour les encaissements des participations familiales des restaurants scolaires, des centres de loisirs, des classes d'environnement, des centres de vacances, des frais médicaux, des dons et adhésions, et pour les fournitures de repas
- 2013/01 : Marché à procédure adaptée n°12-38 relatif à la gestion des espaces publicitaires des supports de communication municipaux
- 2013/02 : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°10-28 relatif à la maintenance du matériel de cuisson, de froid, de laverie et de buanderie
- 2013/03 : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°11-34 relatif à la mission de coordonateur SS pour le réaménagement de la place du 11 novembre
- 2013/04 : Avenant n°2 au marché à procédure adaptée n°11-31 relatif au réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes - lot n°1 : voirie - mobilier urbain - contrôles d'accès - réseaux divers
- 2013/05 : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°12-03 relatif à l'extension et au réaménagement de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier - lot n°1 : gros œuvre

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**  
**Le secrétaire de séance,**

**M. NOTREDAME**